BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

67ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3885 du Vendredi 24 Mai 2019 - 67e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

RD Congo

Sylvestre Ilunga prend les commandes du gouvernement

(P.7)

Football/ Championnat de Ligue 1

Fiesta pour Etoile du Congo, deuil pour Diables-Noirs!

L'Etoile du Congo est maintenant hors de portée des Diables-Noirs (Ph d'Arch) page 14

A nos lecteurs

En raison de la fête de l'Ascension célébrée jeudi 30 mai, la semaine prochaine, nous n'aurons qu'une seule édition qui paraîtra mercredi 29 mai.

Bonne fête !

Editorial

Ce 25 mai...

Sessions extraordinaires du Parlement

Pour plus de gouvernance dans les finances

(P.3)

Littérature

Les 70 ans des Editions Présence Africaine célébrés avec faste à Brazzaville

Photo de famille des officiels avec les organisateurs de l'événement. (P.12)

Union pour un Mouvement populaire (UMP)

Le comité de crise confirme la décision de radiation d'Okombi Tsalissan

(P.3)

DE L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE COLLECTIVE DE LA SOCIETE SOLAF SARL

Le Tribunal de Commerce a rendu, en date du 15 mars 2019, à la requête de la société SOLAF SARL, au capital de 10.000.000 francs CFA, immatriculée au RCCM sous le n° CG/BZV/11 B 2746, dont le siège social est sis 55, rue Balloys, Ouenzé, Brazzaville, aux fins règlement préventif, la décision dont le dispositif;

PAR CES MOTIFS:
Statuant en audience non publique, contradictoirement, en matière commerciale, et en premier ressort;
Homologue, pour être exécutée selon les délais et remises consentis, la proposition de concordat préventif faite par la société SOLAF SARL;
Dit et juge que l'homologation du dit concordat préventif rend celui-ci obligation pour tous les créanciers antérieurs à la décision d'ouverture du règlement préventif quelle que soit la nature de leurs créanciers;
Dit et juge, en outre, que cette homologation de plein droit et ce, jusqu'à l'expiration du délai de deux ans, suspension des poursuites tendant à obtenir le paiement des créances désignées par la demanderesse au règlement préventif et s'étend aussi bien sur les demandes en paiement, les voies d'exécution que les mesures conservatoires;

Donne acte au débiteur des mesures proposées pour le redressement de l'entreprise;

Met fin à la mission de l'expert et à la procédure de règlement préventif;
Nomme Monsieur Igor ITOUA, magistrat, juge au tribunal de Grande instance de Brazzaville, en qualité de Juge commissaire, et Monsieur Remy IKONGA, expert financier près la Cour d'Appel de céans, en qualité de syndic de la surveillance de l'exécution du concordat préventif homologué;

Ordonne au Greffier en chef de porter sans délai la mention de la présente décision au registre de commerce et du crédit mobilier;

Dit que la présente décision sera publiée conformément aux dispositions des articles 36 et 37 de l'AUPCAF;
Ordonne l'exécution provisoire de la présente décision sans caution nonobstant appel;

Met les dépens à la charge de la société SOLAF.

Pour insertion légale,
Maître Jean Clément NGATALI,
Greffier en Chef.

DE LA LIQUIDATION DES BIENS DE LA SOCIETE BEVERAGGI GROUP CONGO TRANSPORT S.A.

Le Tribunal de Commerce a rendu, en du 13 novembre 2018, à la requête de la société BEVERAGGI GROUP CONGO TRANSPORT, en sigle BGCT S.A., au capital de 10.000.000 de francs CFA, RCCM n° CG/BZV 13 B 4762, dont le siège social est sis au n° 277 de l'avenue Léon JACOB, Mpila, Brazzaville, aux fins de la liquidation de ses biens, la décision dont le dispositif est le suivant:

PAR CES MOTIFS:
Statuant en audience non publique, sur requête de la société BEVERAGGI, en matière commerciale, et en premier ressort;

En conséquence: Prononce la liquidation des biens de ladite société;

Dit et juge que cette liquidation emporte de plein droit dissolution de la société BEVERAGGI GROUP CONGO TRANSPORT;

Nomme Monsieur Igor ITOUA, Magistrat, comme le juge commissaire de ladite liquidation et désigne Monsieur Remy IKONGA, Expert-Comptable, en qualité de syndic liquidateur;

Dit que cette liquidation emporte de plein droit ce, jusqu'à la clôture des opérations de liquidation, dessaisissement pour ladite société de l'administration et de la dissolution de ses biens présents et de ceux qu'elle peut acquérir à quelque titre que ce soit, à compter du prononcé de cette décision;

Dit, en outre, que tous ses actes, droits et actions seront accomplis ou exercés pendant toute la durée de la liquidation de ses biens par le syndic liquidateur;

Dit, par ailleurs, que la présente décision sera publiée ainsi qu'il est dit aux articles 36 à 38 de l'AUPCAP;
Ordonne l'exécution provisoire.

Conformément à l'article 78 de l'AUPCAP: «...les créanciers composant la masse, à l'exception des créanciers d'aliments, doivent, sous peine de forclusion, produire leurs créances auprès du syndic dans un délai de 60 jours, et ceux domiciliés hors du territoire national, dans le délai de 90 jours. La production interrompt la prescription extinctive de la créance».

Pour avis d'insertion légale,
Maître Jean Clément NGATALI,
Greffier en Chef.

Société CETE APAVE
Société à Responsabilité Limitée, au capital de 105.000.000 F. CFA,
RCCM: 08 b 425
Siège social est à Pointe-Noire, Boulevard de Loango, zone portuaire, B.P.: 857

Avis de liquidation des biens de la Société (article 37)

Par jugement, Rôle Commercial no 881, Répertoire no 154, du 08 mai 2019, le Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a prononcé la liquidation des biens de la Société CETE APAVE, société à responsabilité limitée au capital de 105.000.000 F. CFA, dont le siège social est à Pointe-Noire, Boulevard de Loango, zone portuaire, B.P.: 857, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous les numéro 08 b 425, et ayant pour Gérant, Messieurs GUEYE ABACACAR et CADY Daniel.

La date provisoire de cessation des paiements et fixée au 10 octobre 2018.

Monsieur TENDY FANCO Reno Weber, Magistrat, est désigné Juge-Commissaire.

Messieurs César Julien M'BODE et Mathias ESSEREKE, demeurant à Pointe-Noire, numéros de téléphone: 06.677.00.69 et 05 529.77.99, sont nommés en qualité de syndic.

Conformément à l'article 37 de l'Acte Uniforme OHADA sur le droit des procédures collectives, nous reprenons ci-après les dispositifs de l'article 78: «A partir de la décision d'ouverture du redressement judiciaire ou de la liquidation des biens et jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la deuxième insertion dans un journal d'annonces légales de l'Etat partie concerné tel que défini à l'article 1-3* ci-dessus, tous les créanciers composant la masse, à l'exception des créanciers d'aliments, doivent, sous peine de forclusion, produire leurs créances auprès du syndic.

Les créanciers domiciliés hors du territoire national où la procédure collective a été ouverte bénéficient d'un délai de quatre-vingt—dix (90) jours pour produire leurs créances.

La même obligation est faite au créancier qui a introduit, avant la décision d'ouverture, une procédure en condamnation en vertu d'un titre ou, à défaut de titre, pour faire reconnaître son droit.
La production interrompt la prescription extinctive de la créance.»

En conséquence, tous les créanciers sont tenus de produire leurs créances au plus tard le 22 juillet 2019, pour ceux domiciliés en République du Congo, et le 23 août 2019, pour ceux domiciliés hors du territoire national.

Lieu: Cabinet Mathias ESSEREKE, immeuble Galerie du Plateau, en face de la Société d'Assurances et de Réassurance du Congo (ARC), 1er étage, centre-ville, téléphone: 05.364.54.32.

Pour avis,

Le Greffier en chef du Tribunal
de Commerce de Pointe-Noire,

Maître Martin Patrick ANFOULA

Recrutement d'un (e) Responsable volet FIP

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet «FIP'ACTION», financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et exécuté par l'Association de Solidarité Internationale ESSOR; le projet recrute un/une responsable volet Formation Insertion Professionnelle.

Description du poste: Sous la responsabilité directe du responsable du projet ESSOR et en collaboration avec l'Equipe Technique du projet PAMTAC-BII, le/la responsable FIP aura pour mission principale d'assurer la mise en œuvre, la supervision des activités FIP à Brazzaville et former l'équipe FIP.

Pour plus d'information merci de consulter la page Facebook d'ESSOR Congo: essoressorcongo ou de vous rendre au siège d'ESSOR Congo sis à la Case C3-17, Quartier OCH La Glacière à Bacongo-Brazzaville.

Date limite de l'offre: 12 juin 2019 à 15h00 heure de Brazzaville. Seuls les candidats présélectionnés recevront une réponse et seront contactés pour un premier entretien.

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU, NOTAIRE
B.P: 4866, Tél.: (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO, face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 12 avril 2019, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée LOUVA COMMERCIAL-SARL-U, aux caractéristiques:

- **Dénomination:** LOUYA COMMERCIAL;
- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
- **Capital social:** 1.000.000 F. CFA;
- **Siège social:** Pointe-Noire, quartier KM8, vers le terminus, téléphone: (00242) 06 624 47 14.
- **Objet social:** Import/export: produits alimentaires, cosmétiques, matériel de construction, boissons alcoolisées et non alcoolisées, pièces détachées et appareils électroménagers; hôtellerie; transport;
- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;
- **Enregistrement:** À Pointe-Noire, sous le numéro 3015, Folio 071/12.
- **Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de **commerce sous le no 19 DA 585 du 17 mai 2019;**
- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, no RCCM CG/PNR/19 B 221 du 17 mai 2019;
- **Gérance:** Monsieur TOUTIKILA KEKOLO Robert est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour avis,
Maître Philémon MOUSSOUNGOU,
Notaire.

Sessions extraordinaires du Parlement

Pour plus de gouvernance dans les finances

Les deux chambres du Parlement ont clôturé le 20 mai 2019 leurs sessions extraordinaires ouvertes le 14 mai, au Palais des congrès. Ratifier l'accord complémentaire sur la restructuration de la dette du Congo envers la Chine était un des objectifs. Les travaux ont été présidés par Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et Pierre Ngolo, président du Sénat.

La loi autorisant l'accord complémentaire sur la restructuration de la dette du Congo envers la Chine, le 29 avril 2019 à Beijing, a été votée à l'unanimité par les deux chambres du Parlement. *«Notre chambre a fait mieux que bien. Elle vient de faire œuvre utile. Cet acte marque d'une pierre blanche l'histoire de notre jeune institution qui sait taire les différences partisanes et privilégier l'intérêt supérieur de la mère patrie, lorsque l'avenir de notre pays est en jeu»*, s'est réjoui Isidore Mvouba.

Pour lui, l'accord voté est d'une importance cruciale pour conclure avec le FMI un programme soutenu par une facilité élargie de crédit. Il a estimé que le suivi des échéances fixées dans le cadre de cet accord ne pourra se faire que sur la base d'un tableau de bord élaboré avec minutie, afin d'éviter des désagréments de nature à compromettre l'exécution de l'accord. *«Le député de la République doit veiller sans faille à la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement au nom du peuple congolais pour la sauvegarde des intérêts de notre pays. Cela implique, vous vous en doutez, que le Gouvernement poursuive résolument ses efforts d'assainissement des finances publiques».*

«Le Gouvernement devrait faire des principes de bonne gouvernance appliqués aux finances publiques, son crédo, notamment: l'obligation de rendre compte au Parlement; l'obligation de mettre en œuvre une politique de gestion axée sur les résultats», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, les partenaires sociaux sont tenus, selon lui, d'œuvrer avec le Gouvernement pour un climat social apaisé et utile à la mise en œuvre des différentes recommandations de sortie de crise

Pierre Ngolo

Isidore Mvouba

qui visent le bien-être de tous. En attendant l'aboutissement des négociations avec le FMI, *«le Gouvernement doit se pencher à faire avancer ses négociations avec les créanciers commerciaux, en l'occurrence les traders. Il s'agit là d'une des conditionnalités dont on ne peut faire l'économie. C'est une voie obligée pour relever le défi»*, a-t-il estimé.

De son côté, Pierre Ngolo a fait savoir que le vote de cette loi est une exhortation au Gouvernement à décupler ses efforts en vue de surmonter la crise économique et financière qui étrangle le pays. *«Par cet acte, les sénateurs donnent un coup d'accélérateur pour parler en chœur avec le FMI, de même qu'ils viennent là de manifester leur détermination à s'assumer totalement dans le processus de relance de l'économie et de consolidation de la démocratie au Congo».*

Le président du Sénat est revenu sur la disparation inopinée du député Félix Ibara Ndeli, pendant que le sénateur Saba Sébastien, décédé lui aussi, n'est pas encore porté en terre. *«Il était un homme de grandes relations»*, a-t-il dit.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Union pour un mouvement populaire (UMP)

Le comité de crise confirme la décision de radiation d'Okombi Tsalissan

La réunion du comité de crise élargie aux fédérations et aux élus de l'UMP s'est tenue mercredi 22 mai 2019 à Brazzaville, sous la direction du député Jean Valère Mbani, président du comité, pour «tirer au clair» la situation qui prévaut actuellement au sein de l'UMP. Le comité a confirmé la décision de radiation de Digne Elvis Okombi Tsalissan. Par ailleurs, il a annoncé la tenue du Conseil national de l'UMP à Dolisie, dans le département du Niari.

Dans le communiqué final rendu public par Séraphin Kaboulou, président Fédéral du Niari, le comité rappelle qu'en date du 7 mai 2019 les membres des instances dirigeantes de l'UMP s'étaient réunis dans leur majorité pour prononcer la radiation du président national. *«L'ancien président national s'est illustré malencontreusement par les déclarations incendiaires sur la crise du Pool dans le mépris total des idéaux du parti en s'opposant à l'initiative du président de la République qui avait pris l'engagement de réconcilier les filles et fils du Pool avec le reste de la nation»*, ont-ils indiqué.

Par l'entêtement unilatéral, selon eux, de celui qui en conduisait les destinés, *«l'UMP glissait progressivement vers les forces de l'opposition. La concertation et le dialogue étant les principales caractéristiques de nos valeurs, l'UMP avait fait le choix d'appartenir à l'espace centriste»*, ont-ils rappelé.

Et d'ajouter: *«En raison de l'attitude extrêmement belliqueuse de l'ancien président national qui a fait de l'intrigue son mode opératoire»*, affirment les signataires, M. Digne Elvis Okombi Tsalissan a remis en cause le climat au sein de l'UMP. *«Plusieurs forfaitures ont été enregistrées dans la gestion opaque des fonds du parti. Le clientélisme, l'insulte, la délation et hypocrisie politique sont ses principaux leviers d'expression politique».*

Digne Elvis Okombi Tsalissan

Jean Valère Mbani (à g.)

Pire, *«il se fait soutenir par les combattants de la diaspora en France appartenant à l'opposition radicale»*, ajoute le communiqué. A leurs dépens, *«les cadres du parti ont été récemment surpris d'apprendre que le récépissé de l'UMP courait le risque d'être retiré. Après vérification faite, nous avons découvert des nombreuses irrégularités entre autres: l'identité douteuse des personnes listées dans le récépissé de l'UMP; l'ancien président de l'UMP avait présenté une identité autre que celle par laquelle il est connu aujourd'hui; l'usurpation du titre d'huissier de justice que nous ne connaissons pas».*

Au regard de tous ces faits, les membres des instances dirigeantes qui composent majoritairement le bureau politique de l'UMP et le comité de crise mis en place ont décidé de saisir le procureur de la République. Ils ont confirmé la décision de radiation de monsieur Okombi Tsalissan, tout en s'en remettant à l'avis final du Conseil national extraordinaire qui se tiendra à Dolisie.

Pascal Azad DOKO

Editorial

Ce 25 mai...

L'Afrique a sa Journée, le saviez-vous ? Ni un quizz, ni une boutade : un rappel. Tous les 25 mai, la communauté continentale est invitée à se remémorer sa communauté de destin, le rêve des pères de nos indépendances, leur foi en un avenir d'union, leur détermination à prendre à bras le corps des défis du développement qui s'annonçait, à mettre une Afrique debout, se dressant dans la dignité de son Histoire trop souvent piétinée. Le rêve était beau; il était partagé du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest.

Mais qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Que célébrerons-nous ce 25 mai prochain ? Et, d'abord, célébrerons-nous seulement ? Nous rappellerons-nous ce renouvellement d'engagements et d'invites à la prise de conscience ? Serons-nous seulement capables de prononcer le mot «panafricanisme» sans balbutier, sans buter sur les syllabes ? Pourtant, des partis, chez nous et ailleurs, sont nés de la volonté proclamée de se fonder sur le panafricanisme, de s'en inspirer, d'œuvrer pour lui. Dans la pratique, on a l'impression que «Panafricain» n'est pas plus contraignant que «démocratique», «populaire» ou «centriste» que nous aimons à accoler au fronton des sièges de nos partis !

Puisqu'il faut un nom, nous semblons nous être donnés celui qui sonnait bien, mais ne nous engageait à rien, ni dans la pratique, ni dans l'histoire. Sinon le Parti congolais du Travail serait aujourd'hui le plus outillé pour nous parler de l'inefficacité pendant des années de l'ONEMO en dissolution, et le MCDDI le plus à la manœuvre pour commenter le développement intégral dont il se proclame ! On voit des partis centristes situés à l'opposition ou à la majorité, des mouvements ou partis se disant nationaux, mais œuvrant dans un seul bout de territoire et pour une seule communauté réduite aux parents et aux cousins, etc.

Alors, que célébrons-nous vraiment ce 25 mai, «Journée mondiale de l'Afrique», déclarée même férié sur l'ensemble du continent (en principe) et où nous devrions mener des activités susceptibles de «favoriser le rapprochement entre les peuples africains» ? Il existe, paradoxalement, plus de routes aujourd'hui pour relier Brazzaville à Yaoundé qu'en 1963, à la naissance de l'Organisation de l'Unité (?) africaine, OUA.

Mais, même devenue Union Africaine, notre organisation n'est pas plus efficace à nous brasser, nos barrières et frontières ne nous rendant pas plus africains en Afrique. Il y a toujours autant de peine à aller d'un pays à l'autre, qu'à espérer un visa pour un pays étranger et lointain. Du moins en Afrique Centrale. Pourtant, même en Afrique de l'Ouest ou de l'Est, il est à se demander si les mille et un tracas en chemin, les rançonnages et les rackets divers, autorisent véritablement à qualifier ces déplacements de «libre circulation des personnes et des biens !» Et puis, la seule distinction que les choses se passent moins mal en Afrique de l'Ouest est le signe d'un aveu d'échec, au moins partiel.

La Route transaharienne n'est aujourd'hui qu'une série de pointillés sur la carte. La fameuse «barrière verte» aussi. La compagnie Air Afrique ? Des carlingues rouillées et des hangars battus vents en bout de quelque piste d'aviation, au profit de sociétés nationales en plus ou moins bonne santé. En Afrique centrale, nous avons compté les projets abandonnés ou avortés. Air CEMAC est un mort-né, et aussi bien la Camair, Air Gabon, Air Toumaï que notre ECAIR nationale ont fait long feu.

Politiques africains, trouvez-nous un rêve fédérateur qui justifie le mot «Union» dans la dénomination officielle de notre organisation continentale !

Albert S. MIANZOUKOUTA

Tarifs d'abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Deuxième circonscription de Poto-Poto

Charlotte Opimbat à la rencontre de ses mandants

La députée de la deuxième circonscription électorale de Poto-Poto, dans le troisième arrondissement, Charlotte Opimbat a effectué vendredi 17 mai 2019 une descente parlementaire. Elle a échangé avec ses mandants des quartiers 33 et 36 sur les affaires adoptées lors de la 5e session ordinaire administrative de l'Assemblée nationale.

Charlotte Opimbat

Les mandants se sont mobilisés en grand nombre pour écouter leur députée qui après une longue éclipse, refait surface.

Elle a remercié pour la mobilisation. Puis a donné lecture de quelques affaires traitées à la cinquième session ordinaire (administrative) du 1er février au 10 avril 2019. Pendant les échanges, les mandants se sont exprimés sur les questions qu'ils vivent au quotidien, à savoir les délestages d'électricité, le manque d'eau potable, l'insécurité grandissante avec la présence des «koulouna et bébés noirs ».

Certains mandants se sont intéressés à la loi portant dissolution de l'office national de l'emploi et de la main d'œuvre, au profit de la création du Fonds national d'appui à l'employabilité et à l'apprentissage et de l'Agence congolaise pour l'emploi. Ils ont voulu savoir pourquoi l'Etat a décidé de dissoudre l'ONEMO au lieu de chercher à corriger les faiblesses constatées.

La députée Charlotte Opimbat a répondu que l'ONEMO n'arrivait plus à remplir ses missions et ses textes organiques étaient devenus caducs. *«Vous savez que la plupart de nos jeunes s'adressaient à l'ONEMO pour chercher un emploi, mais, à un moment, l'office n'arrivait plus à orienter les demandeurs d'emploi à contacter les entreprises pourvoyeuses d'emplois. C'est pourquoi, il a été décidé la scission en deux structures. Le Gouvernement a bien réfléchi, et le Parlement a bien fait en adoptant ces lois parce que les nouvelles entités répondent à l'urgence de la gestion et au contrôle de l'emploi et assure l'intermédiation entre les demandeurs et les pourvoyeurs d'emplois, à la différence de l'ONEMO»*, a-t-elle indiqué.

S'agissant du CHU-B qui a aussi intéressé les participants, qui voulaient savoir pourquoi l'Etat a fait recours à l'expertise étrangère en nommant un Canadien à la tête de la structure, Charlotte Opimbat a, tout d'abord rappelé qu'elle est ancienne de cette maison et qu'elle la connaît mieux que quiconque. «A notre époque, il y avait *également eu une cogestion avec les Français, notamment les Hospices civils de Lyon (Centre hospitalier universitaire). Le contrat est de trois ans avant d'évaluer la situation. Nous avions à cette époque-là, un directeur général expatrié et un directeur général adjoint congolais. C'était une bonne expérience permettant de partager des compétences à tous les niveaux. Nous avions vraiment bénéficié de cette expérience. Je pense qu'au moment où le CHU-B rencontre d'énormes problèmes de gestion, il était bon que nous puissions avoir l'aide de la coopération»*, a-t-elle rassuré, tout en exhortant la population à consolider la paix et l'unité nationale.

Pascal AZAD DOKO

COMMUNIQUE

En raison de l'augmentation significative des demandes de visas touristiques, le Service Consulaire de l'Ambassade des États-Unis vous invite à prendre vos rendez-vous en juin, si vous prévoyez de voyager aux Etats Unis pendant le mois de juillet. Les demandeurs devront au préalable remplir le formulaire de demande de visa (https://ceac.state.gov/genniv/) et prendre rendez-vous en ligne en allant sur https://evisaforms.state.gov/Instructions/SchedulingSystem.asp

Pour plus d'information sur les documents à fournir quant à la demande de visa américain, veuillez visiter le site de l'Ambassade des Etats-Unis à Brazzaville : https://cg.usembassy.gov/
Pour d'éventuelles questions relatives à la demande de visas, n'hésitez pas de nous contacter à BrazzavilleNIV@state.gov . Nous rappelons aussi qu'il n'est pas possible d'obtenir un visa en moins de 48 heures après l'interview.

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
-=-=-=-=-=-=-=--=
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES
ET LA COMPETITIVITE (PADEC)-PHASE DE PREPARATION
DU PROJET

AVIS DE PROROGATION DE LA DATE DE REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DU PERSONNEL CLE DU PROJET DE RENFORCEMENT DE CAPACITES EN STATISTIQUE (PSTAT)

Référence et date de publication

- La Semaine Africaine N° 3879 du vendredi 03 mai 2019
- Les Dépêches de Brazzaville N° 3483 du vendredi 03 mai 2019

Il est porté à la connaissance des potentiels candidats aux postes ci-après:

- Coordonnateur du PSTAT;
- Spécialiste en Passation de marchés du PSTAT,
- Spécialiste en communication du PSTAT;
- Et Spécialiste en suivi évaluation du PSTAT que pour des besoins d'harmonisation, la date limite de dépôt des dossiers est prorogée au 30 mai 2019 à 16 heures conformément à la publication sur le site de la Banque mondiale (STEP).

Les dossiers sont à déposer aux adresses précédemment indiquées.

Fait à Brazzaville, le 21 Mai 2019

Le Coordonnateur,

Benoît NGAYOU

AVIS DE DEMANDE DE COTATION POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE QUATRE PUITS D'EAU A VINDZA CENTRE ET KIMBA CENTRE PROC/007/2019/PBF

Au service des peuples et des nations

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Congo Brazzaville vous invite par la présente à déposer une soumission dans le cadre de la présente demande de cotation (RFQ) relative à l'objet sus-référencé.

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à Paccueil du bureau du PNUD - Congo, du lundi au jeudi de 8h30 mn à 17h30 mn et le vendredi de 8h30 mn à 14h00 mn.

Les soumissions présentées conformément aux prescriptions du dossier de consultation devront parvenir au PNUD Congo Angle Avenue Cardinal Emile Biayenda (ex Foch) rue Behagle, centre-ville, BP 465 au plus tard le mercredi 05 iuin 2019 à 17h30.

Le PNUD se réserve le droit de rejeter tous les dossiers incomplets ou parvenus après la date limite de remise des demandes. Pourront éga lement être rejetés, les dossiers soumis par des prestataires ayant fait la preuve au cours des contrats antérieurs avec le PNUD ou toute autre Agence du Système des Nations Unies ou autres employeurs de défaillances concernant la(les) missions(s) et / ou le(s) chantier(s) qui leur ont été confié(s).

Le PNUD attend avec intérêt votre soumission et vous remercie d'avance de l'attention que vous portez aux opportunités commercia les proposées par le PNUD.

Sincères salutations

Brazzaville, le 21 mai 2019

Emma Ngouan-Anoh

Représentante Résidente Adjointe

Ministère de la Jeunesse

Les colonies de vacances désormais régies par un cadre réglementaire

Le Conseil des ministres s'est réuni le 16 mai 2019 au Palais du peuple, sous l'autorité du président de la République. Parmi les affaires adoptées figuraient, entre autres, le décret fixant l'organisation des accueils collectifs des mineurs, initié par la ministre de la Jeunesse, Destinée Hermella Doukaga, qui s'est réjouie de l'adoption de ce texte. *«C'est un sentiment de satisfaction parce que c'était une bataille. Vous savez, lorsque vous initiez un texte comme celui-ci dans un environnement qui souffrait d'un vide, ce n'est pas toujours évident de trouver la bonne formule»,* a-t-elle déclaré à notre journal.

Destinée Hermella Doukaga

Il est désormais institué en République du Congo un dispositif d'encadrement de la jeunesse. L'accueil collectif des mineurs défini comme une structure accueillant des mineurs pour une courte ou une longue durée, avec ou sans hébergement, énonce que toute personne, physique ou morale, désirant organiser un accueil collectif de mineurs doit s'y conformer. Notamment en demandant l'autorisation au ministère de la Jeunesse. Le dossier doit parvenir au moins deux mois avant la date prévue, pour examen. *«En cas de refus, l'activité est annulée».*

L'implantation au Congo d'un accueil collectif des mineurs étrangers doit aussi faire l'objet d'une autorisation du ministère. Le dossier doit être déposé dans un délai minimum de trois mois avant la date prévue. *«Les accueils collectifs des mineurs congolais organisés à l'étranger sont soumis à la réglementation du pays d'accueil et à l'autorisation de sortie du ministère de la Jeunesse du Congo».*

En outre, tout accueil collectif de mineurs organisé au profit des candidats aux examens d'Etat pendant les périodes de ces examens est interdit.

Ce nouveau cadre réglementaire, l'Eglise est tenue de s'y conformer aussi, a expliqué la ministre Destinée Hermella Doukaga *«J'ai eu la chance d'avoir été appuyée par mes collègues, particulièrement le ministre de l'Enseignement primaire qui nous a beaucoup aidés pour donner la formule qui convient à ce document. Mais aussi l'ensemble du Gouvernement et le premier ministre qui a veillé à ce que nous puissions faire aboutir ce projet. Maintenant, nous attendons la publication de ce décret pour en faire une large vulgarisation. En attendant, nous faisons un travail de communication à l'endroit des organisateurs. C'est aussi les encourager à aller vers la formation, à se conformer à la réglementation en vigueur»,* a-t-elle expliqué.

Et d'ajouter: *«Nous organisons les colonies de vacances au niveau de l'Etat comme dans le privé sans qu'il y ait un texte d'encadrement. Dieu merci, nous avons élaboré aujourd'hui un texte réglementaire qui va désormais fixer les règles et les définitions en matière d'accueil collectif».*

A noter que ne peut diriger désormais une session au Congo que celui qui a une qualification requise. C'est-à-dire le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur, sinon un diplôme d'Etat de jeunesse ou d'éducation populaire et de sport. Les animateurs sont tenus aussi d'avoir une certaine qualification.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Formation doctorale de géographie à l'Université Marien Ngouabi

Clôture du colloque-hommage aux professeurs Bonaventure Maurice Mengho et Samba-Kimbata

Ouvert le 15 mai 2019 sous le thème: «Dynamiques territoriales, sociales et changements climatiques en Afrique», le colloque en hommage aux professeurs Bonaventure Maurice Mengho et Marie Joseph Samba-Kimbata a clos ses travaux le 17 mai. La cérémonie était présidée par Jean-Rosaire Ibara, recteur de l'Université Marien Ngouabi.

Bonaventure Maurice Mengho et Marie Joseph Samba-Kimbata

Organisé par le laboratoire de géographie de la formation doctorale de géographie de la Faculté des lettres de l'Université Marien Ngouabi, avec l'appui matériel de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), ce colloque scientifique a regroupé des enseignants-chercheurs du Bénin, du Gabon, de Côte d'Ivoire, du Togo, de la RCA, du Congo, des doctorants et des étudiants.

Les travaux se sont tenus dans la salle des conférences de l'auditorium de la Grande bibliothèque nationale. Vingt-deux communications scientifiques réparties en cinq sessions ont constitué l'ossature de cette rencontre. Elles ont donné lieu à des échanges qui ont permis aux étudiants et doctorants d'en apprendre davantage auprès des professeurs qui ont partagé leurs expériences.

La clou a été marqué par la remise des actes du colloque aux deux professeurs honorés. *«Tous vos disciples formés en ma modeste personne qui après avoir été votre étudiant est devenu professeur titulaire, vous disent merci. Au-delà de l'enseignant que vous avez été pour moi, vous êtes devenu un père aussi affectueux que le père biologique. Vos disciples dans le monde entier ont décidé de sceller leur affection avec vous, ils vous disent combien ils sont reconnaissants pour la carrière réussie, brillante et rigoureuse que vous avez pu faire. Au-delà de tout, vous avez formé une société, une communauté, une famille dont les membres sont ici présents: Professeur, merci pour ce que vous avez fait pour l'Afrique et le monde entier»,* a dit le Pr Edinan Kola, doyen de la faculté de sciences de l'homme et de la société de l'Université de Lomé, en remettant les actes du colloque au Pr Bonaventure Maurice Mengho.

Pour sa part, le Pr Léonard Sitou, remettant les mêmes actes au Pr Marie Joseph Samba-Kimbata, a déclaré: *«Je voudrais au nom de tous les doctorants de la géographie physique, vous remercier pour tous les efforts que vous avez fournis. Tous ces étudiants aujourd'hui devenus docteurs vous disent merci».*

Clôturant les travaux, le Pr Jean-Rosaire Ibara, recteur de l'Université Marien Ngouabi, a indiqué son souhait le plus ardent de voir cette rencontre en appeler d'autres pour le bien de la géographie du Congo, des chercheurs et des étudiants.

Pour lui, la présence des délégations venues des Universités sœurs de l'Afrique de l'ouest et du centre a, non seulement rehaussé le niveau des échanges, mais aussi donner un caractère international à cet événement. *«Les différentes communications développées tout au long de ce colloque appuyées par des échanges enrichissants et fréquents ont permis de faire avancer la réflexion sur les problématiques qui sous-tendent le thème principal de colloque, à savoir: «Dynamique territoriales, sociales et changements climatiques en Afrique».*

KAUD

Coup d'oeil en biais

Congo-Russie: ça commente, ça commente!

Les spéculations vont bon train sur la visite officielle du président Denis Sassou Nguesso en Russie, où il était arrivé lundi dernier. Cette visite est l'occasion de renforcer la coopération entre les deux pays, entre autres, dans le domaine énergétique où le Congo souhaite bénéficier de l'expertise de son vieil allié de l'Europe de l'Est. Le Chef de l'Etat congolais a annoncé lui-même à la Douma (L'assemblée russe), mercredi 22 mai, le projet de construction d'un oléoduc devant relier sur près de 900km, Pointe-Noire et Ouesso (ville située au nord du pays), en passant par Brazzaville. Exactement comme l'ont prédit quelques jours plus tôt des sources assez bien informées, qui ont annoncé aussi que le président Denis Sassou-Nguesso pourrait proposer à ses hôtes l'achat d'équipements militaires, puisqu'il entendrait *«rééquiper et renforcer les capacités des Forces armées congolaises (FAC)»* dont une bonne partie de matériel de combat serait *«hors d'âge»*. C'est cet aspect qui est le plus commenté: des armes modernes, pour quoi faire?

Un exemple à suivre?

Il y a quelques jours, à cause d'une coupure de 8 heures par jour, le président zimbabween, Emmerson Mnangagwa, a limogé son ministre de l'Energie et du développement électrique, Joram Gumbo, pour *«approvisionnement en électricité médiocre»* dans tout le pays. Ce pays, comme le Congo, connaît actuellement les pires coupures de courant depuis 2016. *«Un exemple à suivre»',* commente l'homme de la rue à Brazzaville.

Rue des Kouyous à Cayenne!

On a repéré une rue des Kouyous dans la ville de Cayenne, une petite commune française de Guyanne (une région d'Outre-mer). Y aurait-il un lien avec le Congo? Que les historiens éclairent notre lanterne!

Cet auvent d'une station-service soufflé par le vent à Ouenzé

Les gérants des stations-services devraient faire attention aux auvents qui, devenus vieux, ne résistent plus à la force du vent. Lorsqu'il y a orage, ils peuvent créer des dommages. C'est le cas de celui de la station-service Puma de la CNSS Ouenzé, dans le cinquième arrondissement de Brazzaville. Il y a une semaine, il a été arraché par l'orage qui s'est abattue sur la ville, laissant les pompes à carburant à ciel ouvert. Dieu merci, l'incident a eu lieu très tard la nuit, à une heure où la station était déjà fermée.

Victoire du sable sur l'avenue Ngamaba à Mfilou-Ngamaba!

On a promis aux Brazzavillois une capitale aux rues et avenues sans nid-de-poule en cent jours. On a investi dans un engin qui a la capacité de boucher plusieurs trous en un temps record. On ne sait pas cependant où on en est avec cette opération lancée tambour battant par le maire de la ville. Il semble qu'on a oublié d'acquérir aussi un engin de désensablement des routes. Or, sur l'avenue Ngamaba, naguère l'une des plus belles de Brazzaville, le goudron n'est plus visible parce qu'ensevelit sous le sable en provenance des collines qui surplombent le septième arrondissement. Il est charrié par les pluies. Quand il pleut, les véhicules à châssis bas peinent à y circuler. Attendra-t-on encore longtemps pour entretenir ce qui reste de l'avenue Ngamaba? Le carrefour Mouhoumi, colmaté à la va-vite, montre déjà des signes de ravinement.

Choisir entre le provisoire et le définitif

Les usagers de l'arrêt CEG, sur la route de La Base, se sont frotté les mains entre-temps. Ils avaient raison. Le célèbre bourbier qui perturbait la circulation à cet endroit avait été vaincu par la SGEC, en remblayant la voie qui a perdu son bitume. Seulement voilà, la solution n'étant que provisoire, cet endroit est redevenu un lieu à problèmes. Les automobilistes ont repris à se battre avec le sable qui l'a transformé en circuit de rallye. Si l'on n'y prend garde, demain il ne sera plus possible de l'emprunter. C'est cela l'inconvénient des solutions provisoires.

Augmentation du prix du gaz butane: le Gouvernement impuissant!

Lors de la session du Comité national du dialogue social, les 17 et 18 mai derniers, l'une des préoccupations formulées par les partenaires sociaux était l'augmentation du prix du gaz butane et du pétrole. Le ministre des Hydrocarbures a évoqué *«l'amenuisement des capacités de subvention de l'Etat et la dépendance de l'extérieur causée par la faiblesse de la production nationale»*. Traduisez: *«Nous n'y pouvons rien»!*

Commune d'Ewo

Mettre en place un système de transport urbain avec la participation des administrés

Créé en 1915, Ewo est passé en 2011 communauté urbaine grâce à la municipalisation accélérée de 2011, et en 2017 commune de plein exercice. Simplice Kanza, maire de la ville explique comment Ewo est passée de grand village en un temps record, à ville moderne, en peu de temps.

Simplice Kanza

La ville a été modernisée; concernant le transport, la circulation ne se limite qu'au centre-ville et ceux qui sont à l'intérieur sont encore dans un enclavement. Comment expliquer ce contraste?

**C'est une situation d'ordre organisationnel. Ici à Ewo, l'unique moyen de transport urbain c'est le taxi-moto. A ce stade, des gens devraient prendre des initiatives pour amener des moyens de transport comme les taxis, les coasters et autres. Pour le moment ça n'existe pas. Avec la situation économique que connaît le pays, la mairie d'Ewo, encore dans sa phase de balbutiements, n'arrive pas à mettre en place un système de transport urbain. Jusque-là, les moyens qui sont mis à notre disposition ne nous permettent pas de mettre en place ce secteur.

En majorité, ces taxis-motos sont entretenus par des jeunes. Est-ce que la mairie couvre les taxes de roulage, des patentes et autres comme à Brazzaville?

**Malheureusement non.Nous sommes partis d'un grand village et les mentalités qui sont les nôtres n'ont pas aussitôt suivi le développement. Il suffit seulement de demander aux policiers de réglementer ce secteur et, en une journée, vous sentirez que la population se soulevera facilement, d'où nous les accompagnons. Il faut les mobiliser, les sensibiliser. La commune qui n'a pas trop d'unités économiques recouvre ses taxes pour faire fonctionner son administration. Voilà pourquoi nous sommes encore à la phase de mobilisation.

Qu'en est-il du plan sanitaire par rapport aux dernières années?

**De ce côté, il y a eu un changement. Nous avons passé près de sept ans sans médecins à l'hôpital d'Ewo. On avait pour médecin un directeur départemental, il était envoyé pour tout le département, à la fois à Etoumbi et à Kéllé. Lorsqu'il y avait une situation à ce niveau, c'était difficile de répondre. Au moment où nous parlons, depuis huit mois de cela, la ville d'Ewo a reçu un médecin, chef du centre et un jeune médecin du district sanitaire qui soulagent tant soit peu les craintes des populations. Chez nous, même pour une grippe, on pouvait débouler à Oyo, à Owando. Quant à la césarienne, n'en parlons pas. Mais aujourd'hui, toutes ces opérations se font sur place sans difficulté.

La ville d'Ewo compte combien d'écoles, du cycle primaire au lycée?

**Nous avons cinq écoles primaires publiques, trois écoles privées au primaire. Un collège pour une population de 13 000 habitants, un lycée d'enseignement général, un lycée d'enseignement technique, deux collèges d'enseignements techniques (CTA et CTF), deux centres préscolaires. Le déficit en personnel enseignant est criard. Vous pouvez trouver des vacataires. On a eu à recevoir les finalistes envoyés par l'Etat. Les enfants sont comme des magiciens, même s'il n' y a pas d'enseignants, on passe en classe supérieure, même s'il n' y a pas beaucoup d'enseignants on peut obtenir le baccalauréat, on peut obtenir le BEPC

Depuis quelques mois, la primature a publié une circulaire pour assainir les locaux publics et leurs environs. Cette opération a-t-elle été bien accueillie dans votre commune?

**Pour nous, c'était un rappel. Avant la circulaire du premier ministre, en tant que maire de la ville d'Ewo, j'avais déjà institué une journée de salubrité tous les jeudis et les populations étaient déjà habituées à cette journée. La circulaire du premier ministre est pour nous une loi et c'est ce que nous avons fait comprendre à la population. Nous travaillons les premiers samedis du mois; les jeudis les gens travaillent aussi, sauf que ces derniers temps, l'opération a connu un petit coût à cause du manque de moyens. Quand les populations curent les caniveaux, sortent le sable, la mairie est impuissante d'enlever les saletés aussitôt et quand il pleut ces mêmes saletés repartent dans les caniveaux. On s'efforce tant bien que mal, et nous avons acquis une voiture BGI pour enlever le sable.

Comment est-ce que les commerçants s'approvisionnent en denrées alimentaires?

**Nous sommes plus proche du Gabon que de Brazzaville. Le sel, le pain et quelques congelés que nous consommons viennent de là. En tant que maire, je ne suis pas trop rassuré, parce que ce sont des produits qui viennent d'un pays étranger. Le système de contrôle n'est pas fiable, les aliments que la population consomme aujourd'hui ne me rassurent pas. Pour ce qui est produit sur place, ce sont les villages environnants qui nous envoient le manioc, les asperges. Quelques femmes s'intéressent à l'agriculture. Pour le poisson, il faut aller à Oyo, Owando, Mossaka et la viande de brousse vient de chez nous.

Propos recueillis par
Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Journée mondiale des Télécommunications au Congo

Dématérialiser l'ensemble des taxes de l'Etat prévues par la loi

Sous le thème *«Réduire l'écart en matière de normalisation»*, l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) a célébré vendredi 17 mai dernier la Journée mondiale des télécommunications. En tant que bras technique de l'Etat en matière de technologies de l'information et de la communication, l'ARPCE, entend s'employer pleinement dans l'une de ses principales missions: dématérialiser les paiements de l'Etat. Il s'agit d'aider, d'accompagner l'Etat à collecter l'ensemble des taxes prévues par loi, en sorte qu'il n'y ait plus d'intermédiaire entre ses débiteurs et le Trésor public. Yves Castanou, directeur de l'ARPCE l'a redit pendant le déjeuner de presse organisé à l'occasion de la Journée mondiale des télécommunications. Cette journée ayant pour but de contribuer à sensibiliser l'opinion aux perspectives qu'ouvre l'usage de l'internet et des autres technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine socioéconomique et à la promotion de l'économie numérique.

Pendant le déjeuner de presse

Entre autres points abordés à ce déjeuner de presse, les chantiers de l'ARPCE en cours de réalisation et les questions d'actualité rattachées au développement des communications électroniques et la promotion de l'économie numérique au Congo. Pendant plus de deux heures, responsables de l'ARPCE, journalistes et représentants de la société civile ont eu un débat franc, sans tabou. Les dirigeants de l'Agence ont fait savoir que la gestion automatique des fréquences, l'homologation des équipements et terminaux radioélectriques, faisaient du point d'échange du Congo; point d'échange internet de la sous-région Afrique Centrale. A propos de la tarification des différents services, il a été révélé que les tarifs On-net ont diminué de 38% au T1-2019 par rapport au T1-2015. A signaler par contre, qu'au cours du T1-2019, les tarifs On-net sont restés stables à 31 FCFA. Des prix qui remontent à fin 2018. Entre T1-2015 et T1-2019 (1er trimestre 2019), le tarif du mégabit est passé de 10 à 3 francs CFA, soit une baisse de 70%. Grâce à la dextérité des services et surtout à la vigilance du régulateur à l'endroit des sociétés de commercialisation des produits et services de télécommunication, la République du Congo est classée 15e sur 48 pays, concernant le coût du Gbs. Si avec un seul câble sous-marin, le Congo réalise une telle prouesse, combien à plus forte raison lorsqu'il bénéficiera d'au moins deux câbles?

En ce qui concerne la dématérialisation des paiements, l'ARPCE dit avoir signé un protocole d'accord avec l'Agence de régulation de transfert de fonds pour le suivi des transactions électroniques effectuées au Congo, tel qu'inscrit dans le cadre de la loi de finance 2019. Au-delà du transfert des fonds, l'ARPCE au service de l'Etat, accompagnera ce dernier à recouvrer ce qui lui revient, sans le concours des intermédiaires. Ce qui aidera sans doute au renflouement des caisses de l'Etat au moment où le pays aspire à conclure un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la restructuration de son économie.

Toujours pour l'ARPCE, le développement de l'économie numérique est crucial du fait qu'il entraîne en même temps le développement de la croissance de différents autres secteurs d'activités. L'ARPCE met un point d'honneur à la promotion d'une culture numérique dans le but de conforter l'économie numérique pour offrir au pays une économie diversifiée et compétitive. A l'allure où évolue la technologie, les entreprises qui ne vont pas s'adapter ou emboîter le pas, finiront par disparaître, a souligné Yves Castanou.

Bien d'autres chantiers n'ont pas encore vu le bout du tunnel, mais l'ARPCE est résolument engagée à faire entrer le Congo dans le Top 5 des pays africains leaders en postes et communications électroniques.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Objectifs de développement durable

Rendre opérationnels les objectifs fondamentaux

Le ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a organisé un atelier de validation du rapport national volontaire 2019 de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Les travaux, qui se sont déroulés du 16 au 17 mai 2019 à Brazzaville, ont été bouclés par Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, en présence de sa collègue Mme Antoinette Dinga Dzondo, des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, ainsi que de Maleye Diop (d'origine sénégalaise), représentant résident du PNUD au Congo.

Photo de famille à la fin des travaux

L'objectif a été d'évaluer le niveau de mise en œuvre des ODD et de réfléchir sur les défis que représente cette mise en œuvre pour définir les actions prioritaires, et rendre opérationnels ces objectifs fondamentaux, fixés à l'horizon 2030 par les Nations Unies, pour l'essor économique, social et environnemental du Congo. Pendant deux jours, cette plateforme a regroupé plus de cent participants, pour la plupart des acteurs étatiques et non étatiques, venant du secteur public, privé, de la société civile et des partenaires au développement. Ces derniers ont procédé à une analyse et à une appréciation approfondie du rapport national volontaire 2019 de suivi. Le Gouvernement s'y appesantit particulièrement sur six ODD, qui ont fait l'objet d'une évaluation de degré d'intégration dans le plan National de Développement (PND) 2018-2022. A la lumière des débats, les participants ont reconnu l'effort de contextualisation des ODD au Congo face à la vision retenue par la communauté internationale. Eu égard aux progrès accomplis, le rapport national volontaire 2019 de suivi a été validé après quelques corrections. Les divers appuis, les opinions et les réflexions soulevés ont convergé pour des résultats concrets à l'horizon 2030.

A la fin des travaux, Mme Victorine Rachel Taty, directrice des études et de la planification du ministère de l'Enseignement supérieur, au nom des participants, a témoigné que la tenue de cet atelier attestait de la volonté du Gouvernement et des partenaires d'œuvrer ensemble pour l'amélioration effective de la qualité de vie des Congolais par la mise en œuvre des ODD.

Pour Maleye Diop, représentant résident du PNUD au Congo, l'appui de l'ONU au développement du Congo va se poursuivre. *«Cet appui a atteint un point culminant en 2018 avec l'intégration des ODD dans le plan national de développement 2018-2022 et dans les autres documents de stratégies sectorielles et programmatiques du Système des Nations Unies (UNDAF) et ainsi du programme cadre de coopération avec le Congo du PNUD, qui sera soumis à notre Conseil d'Administration de septembre prochain»*, a-t-il dit.

Clôturant les travaux, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babckas a indiqué que la République du Congo se préparait à présenter son premier rapport national volontaire, lors du forum politique de haut-niveau qui se tiendra à New-York en juillet 2019.

Ainsi, a-t-elle précisé, le Congo présentera ses performances en matière de politiques publiques dans les domaines tels l'éducation de qualité (ODD 4); le travail décent et croissance économique (ODD 8); les inégalités réduites ODD 10); les mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (ODD 13); la paix, la justice et les institutions efficaces (ODD 16); et les partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

«La contextualisation des ODD a permis de dégager un consensus national. En 2018, nous n'étions pas prêts à produire un premier rapport d'étape mesurant nos avancées dans les domaines couverts par certains de ces ODD, au regard de la faiblesse du système statistique national, notamment dans la production des données sur les indicateurs et en l'absence de véritable coordination dans le processus de participation et de consultation des parties prenantes. Mais aujourd'hui, grâce à l'atelier qui vient de se dérouler, les corrections ont été apportées et les données relatives aux indicateurs de six O.D.D ont été alimentées et donc enrichies», a-t-elle relevé.

Philippe BANZ

Qui me répondra?

Le ministère de l'Economie forestière a autorisé cette année, pour la 47e fois, l'ouverture de la saison de chasse sportive au Congo du 1er mai au 1er novembre. Mais pourquoi les écogardes fouillent-ils encore les voyageurs à bord des véhicules en provenance de Ouesso, Ewo et d'autres districts dans le but de confisquer la viande de chasse?

A.K.K (Plateau, Brazzaville)

RD Congo

Sylvestre Ilunga prend les commandes du gouvernement

Après le suspense, c'est finalement lundi 20 mai 2019 que le nom du premier ministre a été dévoilé. C'est Sylvestre Ilunga Ilunkamba, cheminot, qui prend la tête du premier gouvernement de l'alternance politique en RD Congo. C'est lui que le président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a choisi à ce poste-clé. «Je considère ma nomination comme une lourde responsabilité, en ce moment crucial de l'histoire de notre pays, et je m'engage à mobiliser toutes les ressources nécessaires pour faire fonctionner la coalition au niveau du gouvernement et à contribuer à l'amélioration du niveau de vie des Congolais, dans la transparence et la bonne gouvernance». Tels sont les tout premiers propos du technocrate.

Sylvestre Ilunga Ilunkamba

Docteur en Sciences économiques appliqués, ce vétéran de la classe politique congolaise était jusqu'ici directeur général de la Société nationale des chemins de fer (SNCC). C'est un personnage bien connu de la classe politique en RD Congo, depuis le règne de Mobutu. Son choix a fait l'unanimité au sein de la coalition CACH-FCC du président actuel Félix Tshisekedi et de son prédécesseur Joseph Kabila Kabangé.

Agé de 74 ans, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, membre du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) de Joseph Kabila et originaire de l'ex-province du Katanga est dans sphère politique depuis plus trente ans. Il fut trois fois ministre: d'abord vice-ministre à l'Economie de 1981 à 1983, puis ministre du Plan en 1990, et ministre des Finances. Neuf fois secrétaire d'Etat et six fois conseiller sous Mobutu de 1986 à 1987 puis de Kabila père et fils avant d'hériter de la Société nationale des chemins de fer en 2014.

Cette nomination fait suite à une longue discussion de quatre mois entre le désormais ex-président Joseph Kabila, autorité morale du Front commun pour le Congo (FCC) coalition politique majoritaire à l'Assemblée et le président de la République Félix Tshisekedi élu le 30 décembre 2018.

Vingt-quatre heures après la désignation du premier ministre, le président de la RD Congo a procédé à une série de nominations dont celle de Mgr Gérard Mulumba, frère cadet du feu Etienne Tshisekedi wa Mulumba, père de l'actuel président, a été nommé à la tête de la Maison civile. Cet évêque catholique en retraite, va gérer la Maison civile du président, son neveu.

Au niveau du commandement des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), Célestin Mbala Munsense garde son poste de chef d'Etat-major. Il vait été nommé en juillet dernier par l'ex-président Joseph Kabila. Autre nomination, celle du général-major Jean-Claude Yav promu officiellement à la tête de la Maison militaire, équivalent du chef d'Etat-major particulier du président de la République. Il assurait déjà l'intérim de ce poste depuis quelques mois. Il aura à ses côtés un conseiller militaire, nommé lui aussi mardi, le général de brigade François Kabamba wa Kasanda, qui aura sous sa gérance les affaires privées du chef de l'Etat.

Brunel NDONGO-KANGA
(Stagiaire)

Angola

Les restes de Jonas Savimbi retrouveront bientôt la terre natale

Le chef historique de la rébellion angolaise, fondateur de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) tué au combat en 2002, sera enterré dans son village natal, le 1er juin prochain. La probabilité de l'identité de sa dépouille est supérieure à 99,99%. Elle a subi des textes ADN qui ont été réalisés par des laboratoires sud-africain, argentin, portugais et angolais. Ce sont eux qui ont fini

L'ex-chef de guerre Jonas Savimbi, au milieu

par confirmer que le corps était bien celui de Jonas Savimbi, avait annoncé lundi dernier à Luanda le ministre d'Etat, chef de la sécurité du président Joao Lourenço, Pedro Sebastiao.

Jonas Savimbi avait été tué lors d'un accrochage avec les forces gouvernementales angolaises le 22 février 2002. Sa mort avait infligé un coup dur à sa famille tant biologique que politique et ses compagnons de lutte avaient mis fin à la guerre, qui durait depuis l'indépendance de l'Angola en 1975. Il avait été enterré dès le lendemain de son décès à Luena, à l'Ouest du pays, ville voisine de Lucusse, où il avait été tué. Mais des doutes persistaient sur l'identité réelle de la dépouille. «Tous les rapports coïncident», a souligné le ministre d'Etat. Tandis qu'Isaias Samakuva, actuel chef de l'UNITA a indiqué que «la probabilité est supérieures à 99,99%». «Plusieurs récits ont circulé: certains disaient que le cercueil ne contenait rien, d'autres que son corps avait été vandalisé, d'autres encore que le corps avait été enlevé du cimetière municipal de Luena et emmené à Luanda», a-t-il poursuivi.

Désormais formellement identifié, le corps de Jonas Savimbi sera remis le 28 mai à sa famille biologique à Luena. Et sera remis en terre le 1er juin dans son village natal, à Lopitanga, au Centre-ouest de l'Angola, après un passage à Huambo où il résidait.

B.ND.-K.
(Stagiaire)

Gabon

Le Kevazingo a fait tomber des têtes

L'affaire de la disparition de 353 containers remplis de kevazingo, un bois rare et très précieux interdit d'exploitation, a fini par faire des victimes. Le vice-président Pierre Claver Maganga Moussavou et le ministre des Forêts Guy Bertrand Mapangou ont été limogés. Les raisons exactes de ces mises à l'écart n'ont pas été évoquées, mais l'on imagine que ces personnalités sont les premières victimes du scandale du «kevazingo-gate», ce trafic de bois précieux qui menace d'ébranler le pouvoir.

Pierre Claver Maganga Moussavou

Guy-Bertrand Mapangou

Le bois Kevazingo très prisé, qui fait tomber des têtes au Gabon

La sortie du décret présidentiel a été une surprise. Personne n'imaginait qu'Ali Bongo devait agir aussi vite, puisque l'enquête ouverte suite au scandale relatif à la disparition des 353 containers, n'est pas encore bouclée. Le ministre des Forêts, Guy Bertrand Mapangou, était dans le viseur. Une autorisation de transporter le fameux bois, signée par lui, était ventilée à dessein dans la presse. Jeudi 16 mai dernier, plusieurs de ses collaborateurs de haut rang ont été suspendus. Son limogeage n'est pas une surprise. Mais, logique africaine ou simple sursis, son collègue de l'Economie, Jean Marie Ogandaga, dont plusieurs collaborateurs ont également été suspendus, est toujours à son poste.

En ce qui concerne Pierre Claver Maganga Moussavou, désormais ex-vice-président, son nom a aussi été cité dans l'affaire. Mais au-delà, les Gabonais savaient que ses relations étaient assez tendues avec les hommes de main d'Ali Bongo. Issue de l'opposition, Maganga Moussavou aurait été débarqué du fait de ses prétendues ambitions malveillantes à l'endroit du présidant Ali Bongo, au plus fort de ses problèmes de santé.

La sanction exemplaire infligée à ces deux personnalités était prévisible. Le communiqué lu par Nanette Longa Makinda, ministre de l'Emploi et porte-parole du gouvernement, invite déjà les ministres impliqués à démissionner. *«Dans son discours devant la représentation nationale, le Premier ministre déclarait que son gouvernement sera patriote et exemplaire. Eu égard à cette situation, les membres du gouvernement qui seraient impliqués dans cette affaire sont invités à en tirer les conséquences qui s'imposent», est-il rappelé.*

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

CABINET D'AVOCAT Patrick SOMPA-SEMI
AVOCAT A LA COUR
Sise immeuble L'œil de Mvoumvou
1er étage arrêt Marché Mayaka
Tél.:(242) 06.656.85.65/05.013.37.03/
(242) 04.413.31.18
Email:maitresompa_semi@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES

Le soussigné Maître Patrick A. SOMPA-SEMI, Avocat au Barreau de Pointe-Noire, Cabinet d'Avocat Patrick A. SOMPA-SEMI, lequel cabinet est sis sur l'Avenue SOUNDA, arrêt Marché Mayaka de MVOUMVOU, dans l'arrondissement n02 MVOUMVOU, dans l'enceinte du complexe hôtelier œil de MVOUMVOU, au 1er étage, B.P.: 4996, Pointe-Noire, agissant pour le compte de KINFOKO Préfina Chavinière ayant élu domicile audit Cabinet, annonce qu'il sera procédé, le 1er Juin 2019, à la barre du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, à 9 Heures, à l'adjudication de l'immeuble ci-après décrit, objet de la saisie immobilière:

La parcelle de terrain dont s'agit est une parcelle située dans une zone non lotie sise dans le quartier Tchimbamba, dans le sixième arrondissement Ngoyo, laquelle est clôturée en matériaux durables non soutenue par des poteaux en béton sans enduits ni peinture, sans portail, contenant une grande maison en matériaux durables avec deux chambres, salon, une cuisine, douche et toilettes extérieures, plus une maison en planches éclatées avec deux chambres, salon, la toiture en tôles ondulées, le sol avec chape, non peint, la cour non revêtue de béton de propriété.

Telle qu'elle existe dans le cahier des charges rédigé et déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire le 12 Mars 2019.

La mise à prix de ladite parcelle saisie sur le sieur NDOLO Edouard, demeurant au quartier Tchimbamba, est fixée à Trente Cinq Millions (35.000.000) F. CFA;

Le présent extrait est établi en vue de la publicité, conformément aux dispositions des articles 276 et 277 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

Fait à Pointe-Noire, le 20 Avril 2019

L'Avocat.

L'Afrique que nous voulons tous: une terre d'opportunités

Transportons-nous un instant en 2063: un siècle après le lancement de la première initiative continentale africaine (l'Organisation de l'Unité Africaine que nous commémorons aujourd'hui), l'Afrique est un continent intégré, qui récolte les fruits d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Ce continent est pacifié et sûr. L'accès aux services sociaux de base est garanti pour tous. Les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'État de droit s'imposent. Sur la scène mondiale, l'Afrique est un acteur et un partenaire solide et influent.

Ce n'est pas un rêve, c'est la vision de l'Afrique que vous avez définie comme votre objectif dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. C'est l'Afrique que vous construisez. Une Afrique pleine d'opportunités. Une Afrique que nous voulons tous.

Déjà nous sentons le vent du changement souffler sur le continent ; des accords de paix historiques dans la Corne de l'Afrique et de la fin paisible de plusieurs régimes totalitaires à la décision d'établir une zone de libre-échange à l'échelle du continent africain. L'Afrique est un continent en plein essor.

Le cœur économique du continent bat plus vite. C'est la deuxième région avec la croissance la plus rapide du monde. Elle déborde d'énergie et de dynamisme. Elle abonde en opportunités commerciales. Les investissements augmentent rapidement.

J'ai été témoin de ce changement au cours des cinq dernières années, en tant que Commissaire européen chargé de la coopération internationale et du développement. J'ai vu de mes propres yeux l'Afrique renforcer sa présence sur la scène mondiale. Pleine de confiance, consciente de son potentiel économique, stratégique, naturel et humain.

Faire de la vision de l'Afrique pour 2063 une réalité sera un processus long et continu nécessitant l'engagement de tous, à tous les niveaux et au-delà des frontières. Nous subirons des revers. Vous pouvez vous fier à mon expérience européenne en la matière. Mais y a-t-il une autre voie?

Une chose est sûre: l'Europe est un partenaire de longue date de l'Afrique et elle compte bien le rester. L'Afrique est le continent jumeau de l'Europe. Peu importe ce que vous pouvez entendre ici ou là, l'Europe est l'alliée principale de l'Afrique en matière d'affaires, son premier partenaire commercial et son

Neven Mimica

principal investisseur, loin devant toutes les autres régions du monde. Nous sommes aussi convaincus qu'une Afrique plus forte est bonne pour l'Europe. Nous ne pouvons gagner qu'en renforçant nos voisins.

Cela signifie que la charité n'a pas sa place dans notre partenariat. Il s'agit de partager les risques et de stimuler le potentiel de l'Afrique pour parvenir au développement durable : ce genre de développement qui permet de maintenir le cap et d'offrir des opportunités à long terme pour tous. Ce genre de développement qui peut offrir aux entreprises africaines et européennes de nouvelles opportunités de part et d'autre de la mer Méditerranée.

C'est la raison pour laquelle l'Europe a besoin d'une Afrique d'opportunités.

La relation entre l'Afrique et l'Europe a évolué et mûri au cours des dernières années. Elle est passée d'une dépendance donateur-bénéficiaire à un partenariat d'égal à égal et elle ressemble désormais de plus en plus à une *«Alliance»*, comme l'a indiqué le Président de la Commission Européenne, Jean-Claude Juncker, lorsqu'il a lancé, en septembre 2018, la nouvelle Alliance Afrique-Europe pour des investissements et des emplois durables.

Le but ultime de l'Alliance est de stimuler les investissements et de créer des emplois, en particulier pour les jeunes Africains. Je tiens à vous rassurer : il ne s'agit pas d'une nouvelle étiquette posée sur une initiative politique. L'Alliance produira des résultats concrets sur le terrain. Les investissements que nous avons mobilisés contribueront à créer 10 millions d'emplois en Afrique au cours des cinq prochaines années.

Cette Alliance signifie également que coopérer et construire ensemble augmente les chances de trouver la solution pour notre avenir. Notre avenir commun. Ensemble, l'Afrique et l'Europe peuvent influencer l'agenda international. Ensemble, nous pouvons faire la différence. Si l'Europe rate ce rendez-vous avec l'Afrique, elle ratera son rendez-vous avec l'Histoire. Et j'ose affirmer que l'inverse est également vrai. Ne vous méprenez pas: l'Europe est votre allié naturel.

Nous mesurerons le succès de l'Alliance à notre capacité à traduire ces initiatives en changements réels et durables pour les populations sur le terrain.

Pour y parvenir, un même engagement est requis de l'Afrique comme de l'Europe. Je sais que nous serons à la hauteur de ce défi. Mais il n'y a pas de temps à perdre: 2063, c'est maintenant.

Neven MIMICA
Commissaire Européen chargé de la Coopération Internationale et du Développement

Programme des obsèques de Mme Agnès GOUNGA, Veuve MANKOU BAYI, mère de Brice Arsène Mankou (ancien journaliste à La Semaine Africaine), décédée mercredi 15 mai 2019, au Centre hospitalier de Lens, en France, à l'âge de 65 ans.

Samedi 25 mai 2019

8h30: Levée du corps au funérarium, 1, rue Chappe Sarcelles 95200
9h30-10h30: Office religieux en l'église Saint Didier de Villiers Le Bel, 1, rue Gambetta – 95400 Villiers Le Bel
11h30: Inhumation au cimetière communal de Villiers Le Bel, 4, Boulevard Charles De Gaulle – 95400 Villiers Le Bel
13h00: Collation offerte par la famille au 28-30, rue Raymond Brosse 93430
14h30: Remerciements et fin de cérémonie.

Archidiocèse de Brazzaville

Mgr Anatole Milandou a confirmé 151 chrétiens

La communauté paroissiale de Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké a réservé un accueil chaleureux et enthousiaste à Mgr Anatole Milandou, archevêque métropolitain de Brazzaville dimanche 12 mai 2019, 4e dimanche de Pâques-C, dimanche du bon pasteur, en visite dans leur paroisse. Mgr Anatole Milandou a conféré le sacrement de confirmation à 151 chrétiens de deux paroisses et une communauté: Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké (119 chrétiens), Sainte Bernadette de Kasis à Nkombo (15 chrétiens) et la communauté Madre Theresa de Calcutta de Ngamakosso, dans le 6ème arrondissement Talangaï (17 chrétiens). Ont concélébré cette messe, les abbés Maurice Misère Guénolé, administrateur paroissial; Eymard Loubassou Kadia et Delphin Thècle Samba, vicaires de la paroisse; André Nsakala, administrateur paroissial de Sainte Bernadette de Kasis; Fred Mbemba Makiza, administrateur de la communauté Madre Theresa de Calcutta; Cédric Mathias Louhouamou, cérémoniaire adjoint de l'archevêque; Michel Kimbouani, stagiaire diaconal à l'archevêché; Privat Mouanga, stagiaire diaconal paroissial.

Mgr Milandou administrant le sacrement de confirmation à un chrétien

Parmi les autorités politico-administratives présentes à cette célébration eucharistique, on peut citer, Marcel Ganongo, administrateur-maire de Ouenzé, Adolphe Mbou-Maba, directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation et autres personnalités.

Dans son homélie, Mgr Anatole Milandou a affirmé qu'en *«ce 4e dimanche de Pâques appelé dimanche du bon pasteur ou encore Journée mondiale de prière pour les vocations, Jésus se présente à nous comme le bon pasteur, le bon berger. Cette image est très significative et résume toute sa mission qui est de sauver l'humanité. Les chrétiens restent attachés à l'image familière, à la peinture attachante ou au tableau évocateur de Jésus portant sur ses épaules une brebis. C'est dans les pays de tradition pastorale comme ceux de l'Afrique de l'Ouest que la parabole du bon berger est très parlante. Dans ces pays en effet, le berger partage la vie de son troupeau, il vit au milieu de ses bêtes. Il vit avec ses bêtes. L'image du berger qui garde son troupeau, le conduit aux bons pâturages et le protège contre les bêtes féroces ou les voleurs. Le bon berger connaît ses brebis et ses brebis le connaissent. Toutes les brebis qui se reconnaissent de Dieu sont celles-là qui écoutent la voix de Jésus et le suivent sans répit. Les prophètes Esaïe et Ezéchiel ont utilisé l'image du bon pasteur pour véhiculer le vrai message. Je suis le bon pasteur, le bon berger dont l'image est comme celle de la vigne. La seule caractéristique qui concourt au bon pasteur est celle qui consiste à donner sa vie pour les autres. Dieu a toujours besoin des hommes pour le bien de l'humanité. Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson. Prions pour les vocations sacerdotales et religieuses et que les jeunes s'intéressent et s'engagent résolument dans la vie religieuse»*, a dit l'archevêque.

Les confirmés

Aux confirmands, il a dit de s'approprier le Saint-Esprit qui est la troisième personne dans un seul Dieu, en faisant mémoire aux trois sacrements de l'initiation chrétienne: baptême, 1ère communion, confirmation.

A propos de la confirmation, Mgr Anatole Milandou a précisé que ce sacrement n'est pas sa propre invention, mais a été initié par les apôtres Pierre et Jean depuis les temps anciens (Acte des apôtres 8, 14-17).

Remerciant la communauté paroissiale pour l'accueil chaleureux, et s'appuyant sur les propos de l'abbé Maurice Misère Guénolé sur l'environnement qui doit être sain et propre, à travers l'opération de curage des caniveaux et le nettoyage des alentours de la paroisse qui s'effectuera vers la fin de ce mois, Mgr Anatole Milandou a saisi la balle au bond pour attirer l'attention de la chrétienté sur la salubrité, la propriété et l'hygiène. *«Les ruelles et avenues ressemblent à des poubelles où l'on déverse tous détritus sans vergogne»*. Il a invité l'administrateur-maire du 5e arrondissement présent à cette messe, à veiller sur ses concitoyens, d'être vigilant pour que le premier samedi du mois consacré à la salubrité initié par le Gouvernement ne souffre d'aucune entorse. *«Il est gênant de constater que les personnes jettent les bouts de papiers à n'importe quel endroit sans se gêner, alors qu'il existe des poubelles publiques placées dans chaque coin de ruelle. Ainsi, des poubelles doivent être placées dans les cours des paroisses et les curés seront instruits à ce sujet. J'y veillerai personnellement. La communauté paroissiale de Mouleké doit s'y mettre résolument pour garder l'environnement sain et propre, afin de se protéger contre les moustiques et éviter toutes sortes de maladies»*, a martelé Mgr Anatole Milandou.

Pascal BIOZI KIMINOU

Diocèse de Pointe-Noire

Mgr Miguel Angel Olaverri a administré le sacrement de confirmation aux chrétiens de quatre paroisses

Après Saint Jean-Baptiste de Tchiamba-Nsassi et Notre-Dame de la Rédemption de Nsessi, le tour est revenu aux quatre paroisses du secteur B: Saint Christophe de Mvoumvou, Sainte Face de Faubourg, Christ-Roi de Loandjili et Sainte Rita de Ngofo-Tchiloulou où Mgr Miguel Angel Olaverri a administré le sacrement de confirmations à 243 chrétiens. C'était le 19 mai dernier à la paroisse Sainte Face de Jésus. Mgr Miguel a été accompagné des curés des quatre paroisses ainsi que des abbés Elmard Régis Tchibinda Ndellot, secrétaire de l'évêché et Alain Loemba Makosso, vicaire général du diocèse. L'animation de cette messe a été assurée par la chorale sectorielle.

Mgr Miguel Angel Olaverri administrant le sacrement de confimation à une chrétienne

La confirmation est le sacrement consistant à oindre d'huile sainte une personne baptisée afin qu'elle reçoive le don du Saint-Esprit. Alors que, par le baptême, le baptisé *«meurt»* et ressuscite avec le Christ, le confirmé est rempli du Saint-Esprit comme l'ont été les apôtres le jour de la Pentecôte avec Marie. Après une formation de six mois, le jour est arrivé pour les confirmés de ces paroisses de recevoir le don de l'Esprit-Saint et d'être disciples de Jésus.

Dans son mot d'accueil, le curé de la paroisse Sainte Face de Jésus a souhaité la bienvenue à l'assemblée et dit merci à l'évêque pour sa disponibilité à venir consacrer ces confirmands.

Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Jean 13,31-33,34-35 où Jésus parle de la vérité de l'amour. *«Je vous donne un commandement nouveau, aimez-vous les uns les autres; comme je vous ai aimés»*, le père évêque a rappelé que le sacrement de confirmation impose aussi de pratiquer l'amour qui est don de l'Esprit. *«Par la confirmation, vous devenez aussi des saints afin que vous donniez l'exemple aux autres; vous devriez écouter la Parole de Dieu et la méditer chaque jour. Votre foi devrait être soudée par l'amour, car l'amour est le carrefour de tout; l'amour est le tout premier commandement, car tout chrétien doit pratiquer et instaurer cet amour dans sa vie, dans l'Eglise et partout ailleurs. Aujourd'hui, vous aussi vous devenez des disciples, car vous avez reçu l'Esprit-Saint: allez et devenez aussi disciples pour les autres.»*

À l'action de grâce, le doyen du secteur B, l'abbé Henri Eugène Makosso a offert un cadeau à l'évêque en signe de reconnaissance. Et au nom de tous les confirmés, Awe Emma-Claire a remercié le père évêque qui a placé l'unité au cœur de son épiscopat: *«Que tous soient un»*! Leurs remerciements sont également allés à l'endroit de tous les curés des quatre paroisses et leurs vicaires pour leur implication dans la catéchèse.

Madocie Déogratias MONGO

Sixième Dimanche de Pâques -C-

L'art de l'Amour a un Maître qui nous veut pour ses apprentis!

***Textes**: Ac. 15,1-29; Ps.66; Ap. 21,10-23; Jn. 14,23-29*

«Si quelqu'un m'aime»! Une phrase complexe et perplexe, mais qui regorge un mot doux, très doux et riche: *«Amour»*. D'abord, il faut savoir qu'il s'agit là d'une réponse à une question. Jésus tente d'expliquer et de rassurer les disciples face à tout ce qui va s'en venir pour lui et après Lui.

Frères et sœurs, comme il est surprenant de lire: *«Si quelqu'un m'aime.»*! Pourquoi n'a-t-il pas dit: *«Si «vous» m'aimez»*? Pourquoi donc l'utilisation de ce pronom indéfini? La réponse pourrait se trouver dans la première lecture.

Dans la première, on est témoin d'une controverse entre chrétiens issus du Judaïsme et les Gentils. Certains tiennent tellement à ce que les nouveaux croyants se fassent circoncire comme les *«Judéo–Chrétiens»* qui s'accrochent par-dessus tout à la loi mosaïque: *«Si vous ne recevez pas la circoncision selon la loi de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés.»* (Ac 15,1). C'est une affirmation qui est très grave, à la limite extrémiste. En effet, bien sûr, la circoncision était la marque dans la chair de l'Alliance de Dieu avec les hommes donnée à Abraham. Ce n'est donc pas rien pour un ancien Juif. Heureusement, les Apôtres ont fait preuve d'une très grande ouverture en n'exigeant plus ce signe distinctif, puisque la circoncision était la marque d'identité pour *«les Hébreux»*, le peuple élu! C'était déjà par cette résolution de Jérusalem *«Premier Concile»* de l'histoire de l'Eglise, que le collège apostolique exprimait son souci pour l'Unité dans la Foi.

Dans la seconde lecture, on fait mention de la grandeur de Jérusalem, qui est la Cité Sainte. Ce rayonnement dénote de la présence de Dieu au sein du peuple, mais aussi exalte efficacement l'œuvre pastorale abattue par les Apôtres. Cependant, dans cette vision de la Jérusalem resplendissante de la gloire de Dieu, il n'y a pas de référence au temple, parce que le Temple, c'est le Seigneur, le Dieu Tout-Puissant. Il est donc juste que les douze fondations portent les noms des Douze Apôtres. Ici encore, il y a un revirement incroyable, les Apôtres qui demeurent attachés à leur Maitre Jésus-Christ. Ce lien a porté du fruit dans la gestion de la querelle en amont.

Avec l'Évangile, on va comprendre que c'est finalement *«Christ»* le Temple, là où le Père vient pour demeurer avec nous, à travers la Parole. Dans la même Parole, Jésus déploie l'acte de la nouvelle Alliance par la convention de l'Amour. Que comprendre de tout cela? C'est l'appel à l'amour pour tous: Si *«quelqu'un»* m'aime…, et non pas seulement *«si toi, vous, lui…»* à l'adresse de quelques *«prédestinés»*. Jésus élargit son discours, car il veut éviter toute ambiguïté, toute tentation de se croire les uniques privilégiés de l'amour de Dieu. Ou de croire que *«ma»* démarche de foi: *«sa piété»* est la plus importe de toute; sa dévotion, la plus puissante des dévotions. Ou que son apostolat est le plus noble de l'Eglise. Il ne s'adresse plus uniquement à ses proches disciples qui auront à être témoins de sa passion, ou aux anciens Juifs convertis au christianisme, mais il s'adresse maintenant à quiconque décide de l'aimer Lui, *«Jésus»*.

Oui! *«Si quelqu'un m'aime»*, aimer est dorénavant la seule et unique condition pour gagner la proximité de Dieu. Plus fondamental d'être juif, pas nécessaire d'être circoncis, pas nécessaire de camper au Temple. Jésus va se manifester à celui qui décide d'aimer. Que nous soyons jeunes ou vieux prêtres, évêque, cardinal ou pape… Qu'ils soient dévots de la Confrérie Saint Michel, Sainte Rita… Braves Légionnaires ou l'un de ces trop *«Charismés»* de l'E.P.V ou l'intrépide maître de chœur de la Chorale … Sans la preuve d'amour nous nous éloignons de Dieu ou nous éloignons Dieu de notre Cœur son Temple. Alors, de ce schisme naîtra notre stérilité spirituelle et notre rayonnement s'estompera. Bien que l'amour soit notre appel fondamental de chrétiens, il ne nous est pas exclusif ou acquis d'office. Dieu est là où l'Amour existe, puisqu'il est l'Amour, comme si c'était le seul nom qui est digne de Lui, qui le définit le mieux: *«Dieu est à Amour (Deus Caritas Est)»*.

Bien-aimés, certains répondent facilement à cet appel, d'autres sont plus timides. Comment imaginer dire à l'Amour *«Dieu»* même qu'on l'aime, sachant toute l'imperfection que peut revêtir notre élan d'amour envers Lui: à travers le mépris des uns et l'arrogance des autres? Devant les échecs d'amour de notre siècle, soyons plutôt de ceux qui sont capables de bondir l'Amour comme leur étendard, ou que l'on soit de ceux qui sont plus timides mais qui désirent aimer Dieu de tout leur cœur en aspirant au Bien. Par exemple, rester fidèle à sa Parole nous dit Jésus: *«Si quelqu'un m'aime, il restera fidèle à ma parole.»* (Jn 14,23) Voici donc le moyen d'évaluer la qualité de notre amour envers Dieu: le regard croisé entre la Parole (écoute) et la fidélité (pratique). Ouais, finalement, qu'est-ce qui est le plus facile: dire *«j'aime Dieu»*, ou dire *«je suis fidèle à sa parole»*? À nous de voir, ce qu'il faut se rappeler, c'est que le Seigneur ne veut pas que nous soyons des grands parleurs, mais de petits faiseurs. *«Il ne suffit pas de me dire: "Seigneur, Seigneur!", pour entrer dans le Royaume des cieux; mais il faut faire la volonté de mon Père qui est aux cieux.»* (Mt 7,21) Ne l'oublions pas, l'amour que nous portons à Dieu nous porte Dieu et nous unis aux autres. L'amour factorise l'amour et la jalousie ou la haine soustrait l'amour. Que l'Esprit Saint fasse de nous une éternelle offrande à la gloire de Dieu, pour que nous obtenions un jour les biens du monde avenir….. Amen.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
Vicaire à la cathédrale Saint Pierre Claver de Ouesso

ANNIVERSAIRE

Hurlan Viclaire Mongo en service à la Conférence épiscopale du Congo (CEC) et toute la famille rendent grâce à Dieu pour Yvette Florence Nzongani *«Ma flo»*, qui a soufflé sa 50e bougie, dimanche 19 mai 2019.

Puisse le Seigneur combler de grâces et bénédictions ce demi-siècle émaillé d'évènements tant heureux que malheureux!

Puisse-t-Il également assister cette dame de cœur, dans toutes ses entreprises et lui accorder longue vie sur terre!

Conseil Départemental de la Cuvette-Ouest

Le budget exercice 2019 adopté est en augmentation par rapport à celui de 2018

Convoqué par décision n° 002/DCO/CD/BE/S du 07 avril 2019, le Conseil départemental de la Cuvette-Ouest a ouvert les travaux de sa deuxième session ordinaire dite administrative, le mercredi 08 mai 2019 dans sa salle de conférences, sous la direction de Monsieur Richard Eyeni, son président. La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence de Monsieur Edouard Dénis Okouya, préfet du département de la Cuvette-Ouest. Le mot introductif de Monsieur Guillaume Mbemi, secrétaire du bureau exécutif et l'allocution de circonstance de Monsieur Richard Eyeni, président du Conseil départemental, ont marqué ladite cérémonie.

Prenant la parole le premier, le secrétaire du bureau exécutif a présenté le projet d'ordre du jour ci-après:
1-Vérification des mandats;
2-Examen et adoption du projet d'ordre du jour;
3-Examen et adoption du projet de calendrier des travaux;
4-Examen et adoption du projet du procès-verbal de la session ordinaire dite administrative de septembre 2017;
5- Examen et adoption du rapport d'activités du bureau exécutif (période d'intersession du 5 octobre 2017 au 07 mai 2019);
6-Examen et adoption du projet de programme d'activités du bureau exécutif du Conseil départemental, exercice 2019;
7-Mise en place des commissions de travail;
8-Examen et adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017;
9-Examen et adoption du ·compte administratif et du compte de gestion 2018;
10-Examen et adoption du projet de budget, exercice 2018;
11-Examen et adoption du projet de budget, exercice 2019;
12-Examen et adoption des documents de base des comités de gestion et de développement communautaire (CGDC);
- Statuts;
- Règlement intérieur.
13-Examen et adoption des projets de délibérations;
14-Divers;
15-Examen et adoption du communiqué final de la session.

Intervenant à son tour, le président du Conseil départemental a ouvert cette session par des tristes nouvelles se rapportant aux décès ayant endeuillé l'institution. Le premier est celui du distingué conseiller Dieudonné Apissi, survenu le 14 avril 2019 à Pointe-Noire dont l'inhumation a eu lieu le 26 avril 2019 à Oyabi, son village natal. Le Conseil y était représenté par le vice-président Jérôme Timoléon Obie, le distingué conseiller Bienvenu Francis Ondoukou et l'attaché juridique et administratif du président, Monsieur Gervais Ndayiesseme. Le second a été celui du vénérable sénateur Sébastien Seba, survenu le 27 avril 2019 à Brazzaville et dont la dépouille mortuaire va être rapatriée à Endagui, son village natal via Ewo pour son inhumation. En mémoire de ces illustres disparus, le président du Conseil a fait observer une minute de silence.

Par la suite, il a salué tous les invités pour leur présence remarquable à la cérémonie d'ouverture de cette session et exprimé son admiration à Monsieur le préfet pour l'attention qu'il porte à la vie de la collectivité locale.

Aussi a-t-il informé l'ensemble des conseillers de la communication du préfet du département de la Cuvette-Ouest sur la restitution des travaux de la Conférence des préfets élargie aux présidents des Conseils départementaux et municipaux, tenue à Ouesso en février 2019 et la presentation de l'état des lieux du département.

Dans le même allant, le président du Conseil a annoncé l'intervention de Monsieur le préfet directeur général de la fonction publique territorial et le compte-rendu parlementaire des sénateurs élus dans le département de la Cuvette-Ouest.

Poursuivant son propos, il a évoqué la tenue réussie, sous la conduite du préfet, du séminaire relatif aux finances locales avec les acteurs impliqués dans le processus de recouvrement des recettes locales.

Avant de declarer ouverts les travaux de la deuxième session ordinaire dite administrative du Conseil, tout en déplorant la transgression et l'atermoiement de la prise des textes, le président a informé les élus locaux sur:
-les mauvaises manières entretenues par la direction générale du trésor public dans le paiement des dus du Conseil;
-le pillage éhonté des richesses du département par certaines sociétés forestières et minières;
-le transfert des compétences aux collectivités locales dans les domaines de l'enseignement, de la santé et de l'entretien routier;
-le début d'exécution du cahier de charges par la société Christelle;
-les doléances des populations dans la plupart des secteurs de la vie sociale;
-le soutien indéfectible du Président de la République, son Excellence Denis Sassou Nguesso, dans la mise en oeuvre de la décentralisation;
-la désignation par le préfet, de Monsieur Itoua Ngassaki à la session du 08 mai 2019, comme son représentant;
-la correspondance de madame l'administrateur-maire d'Etoumbi relative à la réhabilitation du marché de cette localité par l'honorable Charles

Richard Eyeni

Nganfouomo, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé de la décentralisation.

Poursuivant les travaux, le plénum a procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

I-De la vérification des mandats.

La vérification des mandats a donné les résulats suivants:

Inscrits: 55
Présents: 49
Absents: 01
Excusés: 04
Décédé: 01

Le quorum étant largement atteint, le président a déclaré que le Conseil pouvait valablement siéger et délibérer.

II- De l'examen et de l'adoption du projet d'ordre du jour.

Un huit clos a eu lieu à la demande des distingués conseillers. A la reprise des travaux, un point a été inscrits en divers concernant le véhicule de fonction du secrétaire du bureau exécutif sortant jamais remis.

Après débats fructueux, l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire dite administrative du Conseil départemental a été adopté à l'unanimité avec amendements.

III- De l'examen et de l'adoption du projet de calendrier des travaux.

Le calendrier des travaux de la deuxième session ordinaire dite administrative du Conseil départemental a été adopté à l'unanimité avec amendements, à titre indicatif.

IV- De l'examen et de l'adoption du projet du procès-verbal de la session ordinaire dite administrative de septembre 2017.

Le procès-verbal de la première session ordinaire dite administrative de septembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

V-De l'examen et de l'adoption du rapport d'activités du bureau exécutif du Conseil départemental.

Le rapport d'activités du bureau exécutif du Conseil départemental, période d'intersession du 05 octobre 2017 au 07 mai 2019 a été adopté à la majorité avec amendements.

VI – De l'examen et de l'adoption du programme d'activités du bureau exécutif du Conseil départemental, exercice 2019.

Au cours de leurs échanges, les élus locaux ont unanimement décidé de presenter à la session prochaine, les listes des projets retenus dans chaque district.

Soumis aux voix, le programme d'activités du bureau exécutif du Conseil départemental, exercice 2019 a été adopté à la majorité.

VII- De la mise en place des commissions de travail.

Quatre (4) commissions ont été mises en place par le plénum. Elles se présentent de la manières suivante:
1-Commission budgets, présidée par le distingué conseiller Urbain Akambo;
2-Commission comptes, par le distingué conseiller Jean Gaspard Ahoungou;
3-Commission CGDC, par le distingué conseiller Jean Didier Mbele;
4-Commission délibérations, présidée par le distingué conseiller André Fulbert Ngomot.

Au cours des présentes assises, trois communications ont été successivement données par Messieurs Lucien Mouambiko et Edouard Dénis Okouya, respectivement préfet directeur général de la fonction publique territoriale et préfet du département de la Cuvette-Ouest, notamment sur la vulgarisation de la loi n°5-2005 du 25 mai 2005 portant statut de la fonction publique territoriale, l'état des lieux du département de la Cuvette-Ouest et la restitution des travaux de la Conférence des préfets, élargie aux présidents des Conseils départementaux et municipaux, tenue à Ouesso en février 2019.

VIII- De l'examen et de l'adoption des rapports des commissions.

1-De l'examen et de l'adoption des rapports de la commission budgets du Conseil départemental, exercices 2018 et 2019.

-De l'examen et de l'adoption du budget, exercice 2018.

Au terme des échanges constructifs, le budget du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest, exercice 2018, arrêté en recettes et en dépenses à la somme d'un milliard deux millions cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt (1 002 193 620) FCFA, contre neuf cent soixante-onze millions cinq cent un mille trois cent soixante un (971 501 361) FCFA en 2017, a été adopté à la majorité ainsi que la délibération y relative.

Avant de procéder à l'examen et à l'adoption du projet du budget exercice 2019, les élus locaux ont suivi avec attention, le compte-rendu des travaux de la cinquième session ordinaire du 1er février au 10 avril 2019 du collectif des sénateurs de la Cuvette-Ouest, conduit par le vénérable Julien Epola accompagné des vénérables Victoire Golengo et Christine Ndzokivouka.

-De l'examen et de l'adoption du budget du Conseil départemental, exercice 2019.

Le budget du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest, exercice 2019 a été équilibré en recettes et en dépenses à la somme d'un milliard cent soixante-quinze millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cent cinquante-neuf (1 175 682 559) FCFA, contre un milliard deux millions cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt (1.002 193 620) FCFA en 2018, soit une augmentation de cent soixante-treize millions quatre cent quatre-vingt-huit mille neuf cent trente-neuf (173 488 939) FCFA.

Après un débat fructueux, le budget du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest, ercercice 2019 a été adopté à l'unanimité, ainsi que la délibération y relative.

Par ailleurs, six (6) conseillers repartis en deux groupes ont été désignés pour mener des investigations nécessaires en vue de doter les distingués conseillers en outils informatiques et en insignes distinctifs. Il s'agit notamment des distingués conseillers Gaston Lebeki, Romuald Otele et Pierre Ngambali pour l'outil informatique; Junior Jemaël Waniki , Misère Davin Ayo et Bienvenu Ayayi pour les insignes distinctifs.

2- De l'examen et de l'adoption des rapports des comptes administratifs et de gestion, exercice 2017 et 2018.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'examen et l'adoption des comptes administratifs et de gestion étaient placés sous la conduite d'un bureau d'âge composé ainsi qu'il suit :

Président : André Fulbert Ngomot

Secrétaires :
-Bienvenu Francis Ondoukou ;
-Gildas Roméo Mbela.

3- De l'examen et de l'adoption des comptes administratifs et de gestion, exercice 2017

La commission comptes a noté avec satisfaction que les comptes administratifs et de gestion, exercice 2017 ont régulièrement été tenus et équilibrés en recettes et en dépenses.

Aussi, a-t-elle félicité l'ordonnateur et le comptable pour le travail abattu et a donné quitus au bureau exécutif pour la bonne gestion des finances publiques.

Après débats, les comptes administratifs et de gestion 2017 ont été adoptés avec amendements ainsi que les délibérations y relatives.

4- De l'examen et de l'adoption des comptes administratifs et de gestion, exercice 2018.

Dans les mêmes circonstances, les comptes administratifs et de gestion du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest, exercice 2018 ont été adoptés à l'unanimité avec amendements, ainsi que les délibérations y annexées.

IX- De l'examen et de l'adoption des délibérations.

Après débat, les délibérations du Conseil départemental ont été adoptées à l'unanimité avec amendements.

X- De l'examen et de l'adoption des documents de base des comités de gestion et de développement communautaire (CGDC)

Au terme de leur examen par le plénum, les documents de base des comités de gestion et de développement communautaire, ont été adoptés à l'unanimité avec amendements.

XI-Des divers

En divers, un seul point a été mis en débat, à savoir: la non remise du véhicule du Conseil départemental de marque Prado immatriculé 332 A 16 par Monsieur Roche Didace Odzeba, secrétaire du bureau exécutif de la mandature écoulée.

A cette occasion, les conseillers ont exprimé leur indignation et demandé au président du Conseil d'entreprendre toutes les démarches utiles en vue de récupérer ledit véhicule.

XII- De l'examen et de l'adoption du communiqué final des travaux.

Le communiqué final sanctionnant les travaux de la deuxième session ordinaire dite administrative du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest a été adopté à l'unanimité avec amendements.

L'ordre du jour épuisé, en présence de Monsieur Edouard Dénis Okouya, préfet du département de la Cuvette-Ouest, Monsieur Richard Eyeni, président du Conseil départemental a clôturé les travaux de la deuxième session ordinaire dite administrative du Conseil départemental de la Cuvette-Ouest, le 17 mai 2019 à 12 heures 23 minutes.

Fait à Ewo, le 17 mai 2019

Le Conseil départemental

Droits de la femme

Violences faites aux femmes: l'heure du bilan

C'est en mars dernier que le projet *«Prévention et réponse aux violences faites aux femmes et aux filles»*, mis en œuvre par l'association AZUR Développement, avec l'aide financière de l'ambassade des USA au Congo, a été officiellement clos. L'information a été donnée par Sylvie Niombo, directrice exécutive de cette association, au cours d'un entretien au siège de l'association, à Mfilou-Ngamaba, samedi 18 mai 2019.

Après la sensibilisation des gendarmes

Le projet a été bénéfique, pendant 12 mois, à cinq arrondissements de Brazzaville: Bacongo, Makélékélé, Mfilou-Ngamaba, Moungali, Ouenzé et six arrondissements de Pointe-Noire: Mongo-Mpoukou, Mvoumvou, Tié-Tié, Loandjili, Lumumba et Ngoyo.

Le projet a eu pour objectifs d'identifier et de documenter les cas de violence faite aux femmes et aux enfants, de sensibiliser les filles et les garçons sur les violences faites aux femmes et aux enfants et de mener des actions de plaidoyer à l'endroit des magistrats, des policiers et des gendarmes, aux fins de prendre en charge juridiquement et judiciairement les femmes et enfants victimes de violence.

Commencé en novembre 2017, il a permis, à travers 147 sessions de sensibilisation réalisées dans des écoles et quartiers de Brazzaville et de Pointe-Noire de toucher 3.993 filles dont 1.354 à Brazzaville, et 2.619 filles à Pointe-Noire, d'une part, et 3.633 garçons atteints dont 1.495 à Brazzaville, et 2.138 garçons à Pointe-Noire, d'autre part. Les sensibilisations ont porté sur les différentes formes de violence faites aux femmes et aux filles, le rôle des enseignants dans la prévention et la réponse aux violences, la violence à l'école, le cadre juridique de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, et les services du Guichet unique d'assistance aux femmes et filles victimes de violence.

Outre les élèves, les sensibilisations ont permis d'atteindre 229 enseignants du secondaire dans les deux villes du pays: 117 enseignants à Brazzaville et 112 à Pointe-Noire; 32 magistrats, 166 personnes dont des organisations de la société civile (OSC), des représentants des mairies, des chefs de quartiers, des agents de police et de gendarmerie, des agents de santé, tout comme des habitants rencontrés lors des activités menées. 239 cas de violences des filles et garçons âgés de moins de 25 ans ont été enregistrés par les deux Guichets uniques d'assistance aux femmes et filles victimes de violence pendant la période des sensibilisations.10 élèves filles âgées de 6 à 17 ans, victimes de violences sexuelles à Brazzaville bénéficient de l'accompagnement judiciaire d'un avocat.

Des élèves sensibilisés

Si le projet s'est focalisé uniquement sur la prévention de la violence, sur l'accompagnement judiciaire et le plaidoyer pour protéger les victimes; il est à noter que dans le cadre de la synergie, les victimes de violences identifiées par le projet ont été orientées pour un appui psychologique et médical aux guichets uniques, lesquels sont soutenus par le projet *«Renforcement de la société civile et des acteurs étatiques pour améliorer le respect des droits des filles et des femmes congolaises»*, un projet de l'Union européenne mis en œuvre par Action de Solidarité Internationale (ASI) et AZUR Développement, à Brazzaville et Pointe-Noire.

Pour la visibilité des actions menées dans le cadre du projet, une page facebook a été créée. L'évaluation de ce compte a révélé que 1.129 abonnés ont suivi cette page. Ce qui, en moyenne, correspond à 500 vues (nombre de personnes) atteintes par publication, et 50 interactions par publication. Dans la même on estime que 2.200 personnes ont lu les affiches ou autocollants du projet.

Le projet a permis de développer également une collaboration avec différents acteurs de la chaîne de prévention et de protection des violences faites aux femmes et aux filles: le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire à Brazzaville et à Pointe- Noire, via ses directions départementales; le commandement de la région de la Gendarmerie de Brazzaville et du Kouilou; le secrétariat général de la Justice; la direction départementale de la promotion de la femme; la direction départementale de la jeunesse, la direction de la protection légale de l'enfance, la direction départementale de la santé, les tribunaux de Grande instance, la direction départementale des droits humains, etc.

L'association AZUR Développement est une organisation de femmes créée en 2003. Elle travaille dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et filles afin d'améliorer le respect des droits des femmes et des enfants au Congo. AZUR Développement est active dans dix départements du pays. Elle est impliquée dans les actions nationales et internationales sur les questions du genre.

Viclaire MALONGA

Agence universitaire de la francophonie

Initiation des étudiants au développement des applications mobiles

Le numérique est en pleine expansion de par le monde. Les objets connectés font de plus en plus partie du quotidien des hommes, grâce au développement tous azimuts du système Android. Une vingtaine d'étudiants de l'Université Marien Ngouabi a constitué la cible principale d'une formation liée aux applications mobiles, organisée par l'Agence Universitaire de la francophonie du 7 au 13 mai 2019, par le biais du Campus du nouvel espace universitaire francophone (CNEUF) de Brazzaville.

Des participants à la formation

Les enseignements ont été dispensés par Karl Obissi, développeur d'applications mobiles, formateur principal, et par Spenser Harvey Mayima, certifié en gestion des projets, sous l'égide d'Achille Benjamin Sompa, responsable du CNEUF. Le but de la formation a été de permettre aux étudiants et/ou aux participants de s'initier au développement de l'application mobile, particulier sur la plateforme Android, a indiqué Karl Obissi.

Selon une étude, près de 80% des téléphones et objets intelligents sont équipés du système Android en République du Congo. Aussi est-il fondé d'apprendre leurs fondamentaux pour produire des ressources locales adaptées aux besoins locaux en la matière.

A l'heure où le secteur de l'économie numérique constitue la clé du développement de demain, il est indispensable de se lancer dans la maîtrise des applications mobiles pour développeur, ont fait savoir les organisateurs de la formation.

Cette formation entre dans le cadre du développement des compétences pour préparer les élites en conception et en création de contenus locaux à fort soupçon de création de startups, et les entreprises du service numérique (ESN), qui, de plus en plus, ont besoin des développeurs mobiles.

A l'issue de l'atelier, les participants ont pu acquérir de bonnes connaissances liées aux outils nécessaires au développement mobile; maîtriser l'architecture d'une application mobile; maîtriser l'IDE de programmation (AdroidStudio); connaitre la syntaxe XML et le *«Material design»*; connaître le langage Java (maitriser et orienter l'objet et interagir avec les composantes graphiques, en naviguant entre activités; connaitre les menu Android et la manipulation de la Toolbar.

Cédric Nsondé Mondzié, participant, a dit sa satisfaction. *«J'ai reçu les bases pour développer les applications mobiles».* Ted Bazebi, participant également, pensait être déjà dans le développement Web, mais quand il a appris qu'il y avait une formation sur le développement des applications Android, il n'a pas hésité. *«Je crois que j'ai été vraiment édifié sur les modalités de développement Android. Merci à l'AUF pour ces formations à la carte, au demeurant indispensables».*

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme

Renforcer la collaboration pour améliorer le portefeuille du Congo

A l'heure où le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme recentre ses investissements sur les interventions, il est important de travailler au plus près des communautés pour concrétiser cette démarche. D'où l'intérêt de renforcer le partenariat entre le Comité de coordination nationale (CCN)-Congo et la société civile pour une bonne synergie des interventions. C'est tout le sens de l'atelier organisé récemment à Brazzaville, sous la présidence de Benjamin Atipo.

Le président et les représentants du Fonds mondial, pendant l'atelier

Le CCN est une instance multisectorielle regroupant toutes les parties impliquées dans la riposte aux trois maladies (VIH-Sida, tuberculose et paludisme). Après la séance de travail avec les acteurs du secteur privé, le tour est revenu aux organisations de la société civile (OSC) œuvrant dans la lutte contre les trois maladies. Elles participent à toutes les activités du comité et représentent 40% de ses membres.

Vue des participants

Les deux parties ont convenu des actions futures à entreprendre pour permettre au Congo d'obtenir une subvention conséquente d'ici à 2021, dans le cadre de la lutte contre ces trois maladies meurtrières. Il s'agit entre autres de l'évaluation de l'implication des organisations de la société civile dans le fonctionnement du CCN et dans la mise en œuvre de la gestion des subventions; du renforcement de la publication des appels à proposition; du renforcement des capacités institutionnelles et techniques de la société civile dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets. Outre cela, il faut informer toutes les ONG des décisions des Assemblées générales du CCN et de toutes les nouvelles en provenance du Fonds Mondial, car certains délégués ne rendent pas compte à la base; plaider pour l'augmentation des ressources financières allouées aux OSC pour les restitutions des activités du CCN à la base; permettre aux populations autochtones d'avoir une représentativité forte au CCN; faire une large sensibilisation, afin d'aider les associations à s'imprégner des mécanismes du Fonds mondial et de la vie associative.

Le système sanitaire congolais est en dégradation, a reconnu Luciana Ceretti, coordonnatrice des opérations à la Croix rouge française au Congo, et gestionnaire de la subvention Fonds mondial au Congo. Aussi a-t-elle exhorté les Congolais à une réelle prise de conscience dans la gestion de la subvention, en améliorant la gérance, aux fins d'éviter une éventuelle coupure ou réduction des 2/3.

Conscient des enjeux, le président du CCN a clos l'atelier en invitant les acteurs de la société civile à s'impliquer activement dans le plaidoyer, car le Congo est en voie de reconstitution de ses fonds.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Pour une analyse sereine:
La Semaine Africaine

Littérature

Les 70 ans des Editions Présence Africaine célébrés avec faste à Brazzaville

Ville créative de l'UNESCO, Brazzaville, capitale politique de la République du Congo, célèbre, du 21 au 24 mai 2019 les 70 ans des Editions Présence Africaine, créées par l'homme de lettres sénégalais Alioune Diop. Sous la houlette du Premier ministre, chef du Gouvernement, et avec la contribution, entre autres, de la galerie du bassin du Congo, la librairie Les Manguiers que dirige Mme Lydie Pongault, conseillère du Chef de l'Etat à la culture, arts et tourisme, moult activités gravitent autour de cette célébration qui connait la participation d'une forte délégation d'écrivains venus de la diaspora. Délégation conduite par Suzanne Diop, codirectrice desdites Editions, par ailleurs fille d'Alioune Diop.

Photo de famille des officiels avec les organisateurs de l'événement.

A elle s'associent les Instituts français de Brazzaville et de Kinshasa, les universitaires et férus de la littérature des deux rives du fleuve Congo. Pour ses 70 ans d'âge, Présence Africaine a fait un don de son fonds documentaire de 6000 livres à la librairie Les Manguiers, qui en assure la redistribution aux deux Instituts français susmentionnés et à l'Université Marien Ngouabi.

Au menu des quatre jours des festivités dont le déroulement d'activités alterne entre la librairie Les Manguiers, l'Institut français du Congo de Brazzaville, le rectorat de l'Université Marien Ngouabi et la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH): témoignages, à travers la projection de films documentaires et ceux des participants ayant presté ou publié à Présence Africaine. Au nombre des témoins: Henri Lopes, Théophile Obenga, Tchitchellé Tchivela, Mukala Kadima-Nzuji, André Patient Bokiba, etc.

Mais il y a aussi des tables rondes, sous la modération d'Omer Massoumou, vice-doyen de la FLASH.

La première de ses table rondes s'est déroulée autour du thème: *«Présence Africaine aujourd'hui»*. Elle a été animée par Mukala Kadima-Nzuji et André Patient Bokiba. Les autres ont porté sur *«Présence Africaine, créativité littéraire, acteur culturel et économique du livre»*; *«De la conception des œuvres jusqu'à la direction de collection»*; *«L'édition, la collection, la communication, la librairie et la revue»*. Elles ont été animées, respectivement, par Suzanne Diop, Romuald Fonkouo (rédacteur en chef de Présence Africaine), Mukala Kadima-Nzuji et Marie Kattié.

Créée sous le vent du panafricanisme (mouvement qui portait une vision sociale, économique, culturelle et politique pour l'émancipation des Africains du continent ou d'ailleurs), la maison d'édition Présence Africaine a été un outil essentiel dans la lutte pour les indépendances des pays africains. *«C'est dans le contexte du panafricanisme que M. Alioune Diop fonde, en 1947, la revue semestrielle Présence Africaine et la maison d'édition éponyme»,* a affirmé Mme Lydie Pongault, à l'ouverture des festivités.

De l'avis de quelques témoins, Présence Africaine fait partie aussi bien du patrimoine africain que du patrimoine mondial. Seulement, *«c'est aux Africains qu'il revient de le préserver»*, plaide Henri Lopes.

«cette maison qui a tenu très haut le flambeau de la dignité africaine nous a lancé et continue de nous lancer jusqu'aujourd'hui», soutient Théophile Obenga.

Pour Mukala Kadima Nzuji, *«La vraie Université n'est ni Liège, ni la Sorbonne où il a étudié, mais la vraie Université, c'est Présence Africaine».*

Pour André Patient Bokiba, la maison Présence Africaine, après 70 ans, reste la référence majeure des Africains.

Les participants aux festivités des 70 ans de Présence Africaine ont droit à une croisière littéraire sur le fleuve Congo ce vendredi 24 mai 2019.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Semaine du cinéma italien

Cinq films au menu de l'édition 2019

Ambassadeur d'Italie au Congo, Stefano de Leo a donné mercredi 22 mai dernier, à l'Institut français du Congo (IFC) de Brazzaville, le coup d'envoi de l'édition 2019 de la Semaine du cinéma italien.

Stefano de Leo

Cinq films sont au programme de ce rendez-vous annuel dont le clap de fin interviendra le dimanche 26 mai prochain.

C'est le long métrage *«Le bonheur est un système complexe»*, sorti en 2015, du réalisateur Gianni Zanasi, qui a ouvert le bal. Résumé: Enrico Giusti travaille dans une entreprise de conseil où il est chargé de convaincre les héritiers d'entreprises familiales de céder leurs parts. Le but est d'éviter la faillite de la société, mais le sauvetage n'échappe généralement pas à une restructuration et laisse, à ce titre, de nombreuses familles sans emploi...

Pour le diplomate italien, il s'agit de partager une semaine de bonne humeur. «C'est une initiative qu'on a partagée avec l'Institut français du Congo. L'Italie a beaucoup de choses qui sont très aimées: la musique, la gastronomie, mais aussi le cinéma. Alors, on voulait aussi apporter à Brazzaville, le cinéma moderne italien…Alors, on voulait porter aussi dans ce pays ami les questions qui sont discutées en Italie, et aussi la nouvelle génération, les défis, les choses qui apportent aussi de l'espoir (…) Je suis très content, parce que j'ai vu beaucoup de monde qui est venu. Et j'espère que les initiatives que l'ambassade va prendre dans le futur, avec notamment un concert, une semaine gastronomique, vont davantage renforcer les liens entre nos deux pays. On sait que le Congo a une grande amie, qui est la France, mais il y a aussi l'Italie qui est aussi très connue ici, très aimée. C'était le début d'une activité qui va nous accompagner pendant toute l'année», a déclaré l'ambassadeur d'Italie, après l'ouverture de ce rendez-vous annuel. Qui prévoit, ce vendredi 24 mai, *«The startup»,* film du réalisateur Alessandro D'Alatri sorti en 2017.

Samedi 25 mai, les cinéphiles auront droit à *«Il faut un beau physique»,* dont la réalisation en 2018 est signée Alessandro Tamburrini.

Dimanche 26 mai, *«Le Club des 27»*, un film documentaire de 2017 réalisé par Mateo Zoni et *«Le jour avant l'examen»,* sorti la même année et dont la réalisation est estampillée Fausto Brizzi, marqueront la fin de cette Semaine du septième art italien.

Véran Carrhol YANGA

In memoriam

Sébas Enemen, 8 ans déjà!

L'orchestre Ecurie musicale "La Muse" commémore le 8ème anniversaire de la disparition de l'artiste musicien, Sébas Enemen (à l'état civil Nzambi Makoumba-Nzambi), fondateur du groupe, décédé le 29 mai 2011. Le thème choisi pour cette commémoration est: «L'œuvre de Sébas Enemen, 8 ans après». Dirigé désormais par Nizde Enemen, sa fille, le groupe organise en mémoire du regretté artiste un concert play-back le mercredi 29 mai 2019 à 12h, au domicile du défunt, derrière le journal La Semaine Africaine.

Sébas Enemen fait ses débuts dans la chanson en 1996, année de la présentation de son premier opus: «Le Temps des jacinthes». Ce coup d'essai, coup de maître, est également le nom que porte son recueil de chansons publié en 2010, à Brazzaville, préfacé par le Pr Dominique Ngoïe-Ngalla. C'est un recueil de chansons qui compte 42 poèmes en français, tirés d'un répertoire englobant 62 titres. Les uns en lingala, en kituba et en beembé, et un petit nombre en espagnol.

Virtuose, prolixe, cultivé et ouvert à l'universel, Sébas Enemen est cet auteur dont le fort tempérament refuse de se laisser enfermer dans l'univers beembé, pour aller à la rencontre de tous les hommes de la terre, ses frères en humanité. A son actif: six albums et un sigle que l'auteur a légués à la postérité, composés de deux chansons.

Ami de la presse, Sébas Enemen ne manquait jamais une occasion pour partager avec les journalistes quelques poignées d'arachide, comme il le dit dans: «Pesa munu nguba (Donne-moi l'arachide)», l'arachide qui a les vertus mystérieuses.

Sébas Enemen a chanté la paix, l'amour, le social, l'économie, le travail, les villes de son pays: Brazzaville, Pointe-Noire, mais aussi le développement, l'amour du prochain, le vivre ensemble et autres. Auteur de «Hymne à Brazzaville», son œuvre se résume en plus d'humanité, de tolérance, de morale, de concorde, d'unité, de fraternité à la manière de l'écrivain français Victor Hugo, le pivot du XIXème siècle, qui prônait à son époque, la fraternité en France.

C'est ici, l'occasion de faire écho à l'appel lancé par le Pr Dominique Ngoïe-Ngalla, dans sa préface: «Mettons-nous en marche vers ce pourquoi nous sommes faits: l'union fraternelle de tous les humains». Sébas Enemen lui-même disait: «Ma mélodie est un hymne à l'amour».

La commémoration de l'an 8 de sa mort prévoit une exposition-vente de ses œuvres.

Azer ZATABULI

Musique

Big Tyger a présenté son album «Black Viking 2, le Voyage»

«Black Viking 2, le Voyage», tel est l'intitulé du deuxième album de Big Tyger, artiste-chanteur, présenté le 3 mai 2019 à Pointe-Noire. C'était au cours d'une conférence de presse animée par l'artiste et son producteur Teddy Benzo, leader de Label Bell Rage Music, en présence de Fabien Obongo, directeur départemental des Arts et des Lettres.

Lors de la conférence de presse

Le premier album international d'un artiste urbain congolais est la concrétisation d'un travail ordonné grâce à l'apport du producteur, des collaborateurs et des partenaires qui ont apporté leur pierre à l'édifice. Cet opus qui a pour objectif de participer au rayonnement du Congo à partir d'un projet culturel, soutenir et accompagner la jeunesse passionnée, travailleuse et ambitieuse, veut également contribuer à l'amélioration de l'image des musiques urbaines locales.

Le «Black Viking 2, le Voyage» est un album de reconnaissance; un lien entre la culture congolaise et d'autres pays. Il est composé de 20 titres, mais c'est l'amour qui occupe une place de choix dans l'univers musical de Big Tyger. L'artiste met un accent particulier sur le voyage pour faire la découverte des autres cultures avec la participation des artistes africains.

Les impressions ressenties ont été exprimées par les participants à la conférence de presse. Teddy Benzo s'est félicité de la sortie de l'album. Il a souhaité bon vent à Big Tyger pour la suite de sa carrière, et invité les Congolais à acheter le nouvel opus, afin que l'artiste puisse être connu dans tous les départements du Congo et ailleurs.

Fabien Obong 24o a exhorté les médias à faire passer l'information, afin que la musique urbaine puisse aller de l'avant et avoir un sens, car cette musique est souvent négligée et n'est pas considérée au même titre que d'autres musiques.

À noter que le Label Belle Rage Music dit être disposé à produire d'autres artistes congolais pour que le projet artistique puisse se développer.

Le premier album de Big Tyger s'intitule «Black Viking 1». Il a connu un grand succès dans les trois plus grandes villes du pays et comptait sept titres.

Madocie Déogratias MONGO

Vie associative

L'«Amicale des Anges» voit le jour à Brazzaville

Des anciens sociétaires de l'orchestre international Les Anges viennent de créer une association dénommée: «Amicale des Anges». Cette organisation est née à l'issue de l'assemblée générale constitutive qui a eu lieu samedi 11 mai 2019, à Brazzaville.

Sauvegarder et renforcer l'esprit de bonne entente; s'assister et s'entraider mutuellement; réaliser et éditer les œuvres musicales; assurer les prestations de scène artistique, opportunité qui permettra également aux membres adhérents de cette association de se remémorer les merveilleuses années de bonheur partagées dans les sentiers radieux de la musique, tout en renouant les séculaires relations de camaraderie et de consolider leurs liens d'amitié. Telles sont les objectifs que se fixe la nouvelle association dirigée par un bureau de cinq membres.

Ce bureau, élu pour un mandat de deux ans renouvelable, est présidé par Mesmin Matouridi.

Fortuné Milongo en est le vice-président, Sylvain Massengo, le secrétaire général, Pierre Kinsakieno, le trésorier, et Jean Claude Luna, le secrétaire à la communication.

Le siège de l'«Amicale des Anges» est sis au n°92 de la rue Bergère, à Bacongo, l'arrondissement 2 de la ville-capitale congolaise, plus précisément à l'Espace Zao.

V.C.Y.

PARCELLES A VENDRE

A Moungali, proche de l'avenue Maya-Maya

A Massina, proche du marché Bissita

Tél: 06 627 93 78
05 586 25 83

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALES (PD-PAC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N° SC 01/2019/ PD-PAC/UCP/RPM

«Recrutement d'un Consultant National chargé de réaliser les études techniques sur les travaux de construction des sièges de l'Unité de Coordination du Projet à Brazzaville et de l'antenne technique à Makoua»

1. Contexte et justification
1.1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), un prêt (N° 2000001239) pour la mise en œuvre du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC), et a l'intention d'utiliser une partie du montant dudit financement pour financer les services de consultants ci-après: Recrutement d'un Consultant National chargé de réaliser les études techniques sur les travaux de construction des sièges de l'Unité de Coordination du Projet à Brazzaville et de l'antenne technique à Makoua.

1.2. Le Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC), invite les consultants intéressés par ladite mission à soumettre leurs offres, sous plis fermés.

2. Objectif de la mission du Consultant
L'objectif global de la mission du Consultant est de réaliser les études techniques, élaborer les prescriptions techniques des travaux, plans de bâtiments à construire et des devis en fonction des quantités et des coûts unitaires par rubrique.
De façon spécifique, il s'agit de:
Mener une étude complète de construction des bâtiments administratifs ci-après:
- Siège de l'Unité de Coordination du Projet à Brazzaville Maison de type écologique, en fondation et structure durable en bêton avec des murs, pavement en bois et un dispositif impeccable de raccordement en eau potable et en énergie solaire d'appoint;
- Siège de l'antenne technique à Makoua. Une maison en matériaux durables avec fondation en béton et élévation blocs ciments, charpente et structure solide y compris un dispositif d'eau et d'électricité. Une maison de type moderne.

3. Qualité et Profil du consultant
Le Consultant devra:
- Etre détenteur d'un diplôme d'architecte ou d'ingénieur (Bac+5) dans une institution agréée en République du Congo ou à l'extérieur du pays;
- Avoir une solide expérience pour des prestations similaires (minimum 7 ans);
- Avoir réalisé au minimum deux missions similaires dans la sous-région;
- Avoir une bonne connaissance de la rédaction des dossiers d'appel d'offre (spécifications techniques, établissement des bordereaux quantitatifs et estimatifs, différents plans d'architecture et de génie civils, …);
- Avoir une parfaite maitrise de la rédaction des différents rapports d'activités du projet et être capable de travailler de façon autonome;
- Avoir une bonne maitrise de l'outil informatique, notamment le logiciel Microsoft (Word, Excel...) et des dessins assistés à l'ordinateur (Autocad, Sketch Up, COVADIS, LISCAD, Punch Pro ou similaire constitue un atout majeur...)
NB: fournir les preuves de toutes les informations données

4. Durée et lieu de la mission
Le consultant architecte est recruté pour une durée de deux (2) mois calendaires. Le lieu de travail est Brazzaville, avec une mission à Makoua.
Dans tous les cas, il est demandé au consultant une grande disponibilité pour répondre à tout moment aux sollicitations du Client, ceci du début jusqu'à la fin de la mission.

Manifestation d'intérêt
Le PD-PAC invite les candidats intéressés à se faire connaître et à fournir des informations pertinentes (preuves) sur leur expérience et compétence en rapport avec la nature de la mission (références concernant l'exécution des contrats analogues, expérience dans les conditions semblables, CV détaillé, etc.) Sur cette base, un consultant national sera sélectionné conformément aux directives «Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs du Fonds International de Développement Agricole (FIDA). Le consultant national sera sélectionné suivant la méthode **«Sélection de consultants à Titre Personnel (STP)».**
Le Consultant retenu sera invité à présenter une offre technique et une offre financière.
Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence (Termes de référence et calendrier de la mission), à l'adresse indiquée ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 9 heures à 16 heures (heure locale).

5. Dépôt des dossiers
Les manifestations d'intérêt doivent être adressées au plus tard le 03 juin 2019 à 12 heures, sous pli fermé et cacheté, avec mention «AMI N° 01/2019/PD-PAC/UCP/RPM, pour le Recrutement d'un Consultant National chargé de réaliser les études techniques sur les travaux de construction des sièges de l'Unité de Coordination du Projet à Brazzaville et de l'antenne technique à Makoua».

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALES (PD-PAC)
Secrétariat, «VILLA Maison Blanche»,
derrière l'Ambassade des USA, Arrêt de bus Blanche GOMES-Brazzaville
Téléphone: (00 242) 22 260 17 55 / 06 435 10 09 / 05 553 06 11
Email: pdpac.cg@gmail.com
Brazzaville – République du Congo.

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur

ETUDE DE MAITRE SERGE NIATI-TSATY
NOTAIRE
Tél.: 05 549 29 00/06 444 52 48 - E-mail: etudeniati@yahoo.fr
Etude sise au 62, Avenue de Energie, en face de l'Aéroport Agostino-Neto, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

DIGITAL NETWORK SERVICES
En sigle «DNS»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de: 5.000.000 F. CFA
Siège social: Immeuble MAKASSI, 3e étage Centre-Ville, Pointe-Noire
RCCM CG/PNR/15 B 617 / REPUBLIQUE DU CONGO

Suivant procès-verbal, établi par Maître Serge NIATI-TSATY, Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date à Pointe-Noire du 14 mai 2019, enregistré aux domaines et timbres de Pointe-Noire Centre le 17 mai 2017, sous le Folio 091/8, numéro 3828, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

***EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL:**
La société a désormais pour objet social:
L'engineering inspection;
La formation professionnelle et la mise à disposition du personnel;
- Maintenance industrielle;
- Portage d'entreprises;
- Bureau d'études;

***TRANSFERT DU SIEGE:**
L'associé unique gérant décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: Immeuble MAKASSI, 3e étage, Centre-Ville Pointe-Noire.

*** AUGMENTATION DU CAPITAL:**
L'associé unique gérant décide de procéder à une augmentation du capital social qui est initialement fixé à 1.000.000 de francs CFA pour le porter à 5.000.000 de francs CFA par apport personnel en numéraire.

En conséquence, l'associé unique gérant décide de procéder à une mise à jour des statuts.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro 19 DA 587, le 20 mai 2019.

Pour annonce,
Maître Serge MATI – TSATY, Notaire

DE L'OUVERTURE DE LA PROCEDURE COLLECTIVE DE LA SOCIETE GOLDEN TEXTILLES SARL

Le Tribunal de Commerce a rendu, en date du 15 mars 2019, à la requête de la société GOLDEN TEXTILLES SARL, au capital de 5.000.000 francs CFA, immatriculée au RCCM sous le n° CG/BZV/09 B 1487, dont le siège social est sis 55, rue Mbakas, Poto-Poto, Brazzaville, aux fins règlement préventif, la décision dont le dispositif;

PAR CES MOTIFS:
Statuant en audience non publique, contradictoirement, en matière commerciale, et en premier ressort;
Homologue ledit concordat, avec les précisions ci-après:

Dette financière: la BESCO (917.400.615 F. CFA); la BGFI BANK (727.000.000 F. CFA); la LCB BANK (181.000.000 F. CFA); la BCH (181.000.000 F. CFA);

Dette commerciale: la CFAO (68.000.000 F. CFA); la société SOMEX (193.000.000 F. CFA); HONG KONG RONGFENG COMPAGANY (804.000.000 F. CFA); Autres (39.000.000 F. CFA); soit la somme de 3.410.400.615 F. CFA;
Fixe à 24 mois la durée du délai de paiement pour les créances de BESCO, la BGFI BANK, la LCB BANK, la BCH, la CFAO, la société HONG KONG RONGFENG COMPANY et autres;
Fixe, en revanche, à douze (12) mois cette durée en ce qui concerne la créance de la société SOMEX S.A.;
Donne acte à la société SOMEX S.A en ce qu'elle a consenti échelonner à l'ordre de trente millions (30.000.000) francs CFA le paiement de sa dette, à compter de l'expiration du délai de paiement de douze (12) mois ci-dessus fixé;
Met fin à la mission de l'expert et à la procédure de règlement préventif;
Désigne Monsieur ITOUA Igor Ulrich, juge au tribunal de Grande Instance de Brazzaville, en qualité de juge commissaire;
Désigne, en outre, Monsieur IKONGA Rémy, expert-comptable EC-445, agrée AC-392, en qualité de syndic;
Dit qu'il sera assisté par Monsieur GOMA Serment;
Ordonne la publicité du présent jugement dans les conditions prévues par les articles 36 et 37 de l'Acte uniforme sur les procédures collectives;
Met les dépens à la charge de la société GOLDEN TEXTILLES.

Pour insertion légale,
Maître Jean Clément NGATALI, Greffier en Chef.

Football/ Championnat de Ligue 1

Fiesta pour Etoile du Congo, deuil pour Diables-Noirs!

Plus de suspense. L'Etoile du Congo est définitivement hors de portée de son poursuivant immédiat, grâce à sa victoire aux dépens du CARA lors de la vingt-cinquième et avant dernière journée du championnat de Ligue 1. Cette victoire la conforte à la deuxième place et la propulse en Coupe de la Confédération. Les Diables-Noirs, eux, n'ont plus que leurs yeux pour pleurer...

L'intérêt du titre s'était amoindri depuis longtemps à cause de l'irrésistible cavalier seul de l'AS Otohô, reléguant loin derrière lui ses poursuivants. Sa marge de sécurité est telle, qu'elle pouvait même déclarer forfait. Elle ne le fera pas, cela n'étant pas sportif. Et AS Otohô a conforté son avance de sept points en défaisant JST (1-0), mercredi 22 mai, au Stade Massamba-Débat, pour le compte de l'avant-dernière journée.

Finalement, comme les précédentes journées, cette journée s'est plutôt révélée décisive plus pour la conquête de la deuxième place qualificative pour la Coupe de la Confédération que pour le titre national. Ce ticket est revenu définitivement à l'Etoile du Congo, victorieuse du CARA. Avec son avance de quatre points à une journée de la fin, elle ne peut plus être rattrapée par les Diables-Noirs qui le convoitaient, eux-aussi.

L'Etoile du Congo est définitivement hors de portée des Diables-Noirs (Ph. d'Arch.)

En réalité, dans sa confrontation avec les Aiglons, l'Etoile du Congo était amenée à enfoncer des portes ouvertes. Elle s'y est engouffrée, réalisant comme par enchantement un score sans appel de 3 buts à brosse (3-0) comme diraient les Belges. Et l'affaire était déjà dans le sac au bout de dix-huit minutes de jeu seulement. La palme du joueur le plus bavard revient à Deldy Goyi, auteur d'un doublé (8e et 18e). Mais c'est Roland Okouri qui a ouvert la marque dès la 3e minute de jeu.

Il semble que ce match a laissé un goût amer aux gradins hostiles qui guettaient l'éventuel faux pas d'Etoile du Congo pour continuer à rêver de la deuxième place. Ils n'ont pas fini de s'étonner de l'attitude de certains joueurs dont le comportement a choqué et devrait interpeller les cerbères du football. Mais, il n'y a rien de nouveau sous le firmament, sinon une persistance des trucs décriés à cor et à cri chaque année, souvent en cette période de la saison sportive. La longévité de ce système qu'on laisserait se perpétuer fait plus de mal qu'il rassure.

Bref, la vingt-cinquième journée s'est poursuivie jeudi 23 mai. En voici quelques résultats AC Léopards-Nico-Nicoye (2-2), AS Cheminots-La Mancha (3-1), FC Kondzo-Diables-Noirs (2-1)

Jean ZENGABIO

Crise à la FECOJU-DA

Un feuilleton à multiples rebondissements

L'aile opposée à l'actuel président de la Fédération congolaise de judo et disciplines associées (FECOJU-DA), Marien Ikama Ngouabi, a convoqué une assemblée générale extraordinaire élective dans les prochains jours. Reste à savoir si on en finira avec les crises à répétition pour ce sport qui marque le pas.

Le président sortant Marien Ikama Ngouabi a affaire à forte partie. Il affronte en son sein une aile très hostile qui l'accuse de refuser de convoquer l'assemblée générale ordinaire élective, allant ainsi à l'encontre de la tutelle ministérielle. Au lieu de cela, le président a organisé tout récemment une assemblée générale au cours de laquelle il a imposé le réaménagement du bureau exécutif, contre l'avis de la tutelle ministérielle et du Comité national olympique qui lui demandent d'aller en assemblée générale ordinaire élective, pour mettre fin à la crise qui secoue sa fédération depuis presque trois ans.

Réponse du berger à la bergère. S'appuyant sur les statuts de leur fédération, des membres de l'aile opposée estimant composer les 2/3 du corps électoral de leur fédération ont publié une déclaration mardi 21 mai dernier à Brazzaville dans laquelle ils annoncent la convocation le 5 juin prochain de cette Assemblée. Il ressort de cette déclaration que la période d'ouverture des candidatures part du 22 mai au 3 juin. Une commission préparatoire de 5 membres a été mise en place pour superviser les futures élections.

A noter que la FECOJU-DA ploie sous une suspension de six mois prononcée en février dernier par le ministère des Sports, assortie d'une suppression de subventions, d'une litanie d'interdictions et d'une menace de retrait d'agrément si au 21 août 2019 la situation n'était toujours pas débloquée. Que nous réserve l'avenir?

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Audience

Que faisaient Ahmad, Omari et Eto'o chez Tshisekedi?

Le président de la RD Congo, Félix Tshisekedi Tshilombo, a déroulé son tapis, le 18 mai dernier à Kinshasa, au président de la Confédération africaine de football (CAF) Ahmad Ahmad, accompagné de son vice-président Constant Omari (par ailleurs président de la Fédération congolaise de football association (FECOFA) et l'ex-capitaine des Lions indomptables du Cameroun, Samuel Eto'o Fils.

«Nous sommes venus à Kinshasa pour une visite strictement privée, familiale.» a déclaré le président de la CAF. Alors que l'ex-capitaine des Lions indomptables du Cameroun s'est dit fier de se sentir chez lui.

Le président Félix Tshisekedi, qui a à cœur de développer le football dans son pays, a réaffirmé à ses visiteurs sa vision générale, et particulièrement concernant le sport-roi, le football. L'audience a eu pour cadre la Cité de l'Union africaine à Kinshasa, résidence provisoire du chef de l'Etat, et s'est déroulée en présence du patron de la Fédération congolaise de football association (FECOFA).

Le président Félix Tshisekedi recevant ses hôtes

À quelques semaines du coup d'envoi de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN 2019) en Egypte, la première fois à 24 équipes nationales, cette visite a tout de même entre autres enjeux, galvaniser les Léopards de la RD Congo qui participeront à la plus importante manifestation sportive du continent. Dans la poule A, les assistés de Florent Ibenge ont arraché leur ticket aux côtés du Zimbabwe, dans un groupe qui comprenait également le Liberia et le Congo. Ils auront pour adversaires l'Ouganda, le Zimbabwe et le pays hôte. Ayant suppléé le Cameroun auquel cette CAN a été retirée pour non respect des délais dans l'organisation, le pays des pharaons est déjà tout paré pour abriter cette 32ème édition. Des sources bien informées précisent aussi que la RDC envisage de se porter candidate à une CAN. Une autre visite, officielle, d'Ahmad Ahmad est prévue prochainement à Kinshasa.

A noter que Samuel Eto'o, qui est encore un footballeur en activité, a soutenu la candidature d'Ahmad Ahmad contre son compatriote, le Camerounais Issa Hayatou. Il intervient de plus en plus comme un maillon entre la CAF et les chefs d'État.

Aristide Ghislain NGOUMA

Portrait

Nadvie Ly Makosso, une petite karatéka qui fait craquer!

Sociétaire d'OKC, Nadvie, est une petite karatéka passionnée et passionnante. Ayant crevé l'écran aux derniers championnats départementaux de karaté et arts martiaux affinitaires, organisés par la ligue de Pointe-Noire, elle a été élue à l'unanimité meilleure compétitrice en kumité individuel et kumité katas. Portrait.

Issue d'une famille des budokas, Nadvie Ly Makosso Tchiapi, fille ainée de Me Guy Fulbert Tchiapi, n'a pas fait exception à la règle. En 2015, son père l'enrôle au club OKC où il évolue lui-même. Encadrée par des maîtres chevronnés et outillés, son évolution ne se fait pas trop attendre. Ly Makosso, dévouée et très intelligente, gravit assez rapidement les marches de la notoriété. D'abord 9e kyu (ceinture blanche), elle est aujourd'hui, 2e kyu (ceinture bleue).

Nadvie Ly Makosso Tchiapi

Pour sa première montée sur le shiai-jo, en décembre 2018, elle remporte trois médailles d'or. C'était lors de l'Open ''OKC Papa Noël'' organisée par la ligue de karaté. Aux derniers championnats départementaux, Ly Makosso a prouvé que ses résultats ne sont pas le fruit du hasard. Fine technicienne, leste, rapide, endurante, regard métallique sont les qualités intrinsèques dont elle garde le secret. Ses adversaires se sont demandés quel moyen employé pour la contrée. Elle a glané l'or et l'argent respectivement en kumité individuel et kumité kata.

Pour produire le meilleur d'elle-même et garder sa forme, Nadvie Ly Makosso Tchiapi s'est imposée un rythme. Elle nous l'a dit: «Loin d'être un secret pour moi, je vous dis sincèrement que chaque week-end de 5h30 à 9h30, je fais le footing sur le sable mouvant de la plage,et exécute ensuite plus de 80 exercices d'abdominaux. Les jours ouvrables,peu avant d'aller au club, j'exécute seule à la maison diverses techniques de tsuki-waza, keri-waza sur notremakiwara placé derrière la maison. Il est des moments où, je fais seule des kumités dans ma chambre devant mon grand miroir».

Bien que fluette, la direction technique nationale devrait déjà avoir un oeil regard sur cette bambine pleine d'avenir pour un meilleur encadrement.

Equateur Denis NGUIMBI

Drame

Dimanche dernier, les membres et les supporters d'une équipe ougandaise se rendaient à un match en passant par le lac Albert, partagé entre l'Ouganda et la République démocratique du Congo, mais le bâteau qui les transportait à chavirer. Au moins 8 personnes ont été tuées et 15 autres sont portées disparues ou présumées mortes. Le bâteau était rempli de 60 personnes et 32 auraient survécues

UNHCR
United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO

Boite postale :1093
18, Avenue Emile Biayenda
Quartier Mission Catholique Sacré coeur
Centre-ville - Brazzaville
République du Congo

Tel.: 05 737 37 03
06 808 13 24
email: cobbr@unhcr.org

Brazzaville, le 20 mai 2019

A VIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ACCORD DE PARTENARIAT AVEC L'UNHCR DANS LE CADRE DE LA REPONSE A L'URGENCE DANS LE DEPARTEMENT DES PLATEAUX

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) en République du Congo lance trois (03) avis d'appel à manifestation d'intérêt pour un accord de partenariat dans les secteurs suivants:

1. PROTECTION (Mobilisation communautaire, Education primaire, Violences basées sur le genre, Protection de l'enfance, Appui aux personnes vulnérables, Distribution des vivres et non-vivres, Autonomisation et moyens de subsistance).

2. ABRIS, AUTRES INFRASTRUCTURES, EAU, HYGIENE, ASSAINISSEMENT ET LOGISTIQUE.

3. SANTE ET NUTRITION (Soins de santé primaire, Secondaire et Screening médical lors du rapatriement volontaire).

Retrait des offres:
Les dossiers des Avis d'Appels à Manifestation d'Intérêt sont à retirer à la guérite de la Représentation de l'UNHCR sise au N°18 de l'Avenue Cardinal Emile Biayenda, quartier Cathédrale Sacré-Cœur, Centre-ville Brazzaville ou à télécharger sur le site.

Dépôt des offres:
IMPORTANT! Toutes les soumissions aux offres doivent être reçues en ligne à travers le site www.unpartnerportal.org au plus tard le 28 Mai 2019.

Deux points importants sont à retenir pour les partenaires intéressés:

• Les partenaires non-inscrits à ce sur site www.unpartnerportal.org sont priés de bien vouloir le faire en remplissant l'Annexe A (Déclaration du partenaire), directement en ligne et télécharger la documentation demandée, afin de voir valider leur inscription (statut de l'organisation, manuel des procédures, délégation d'autorité, signataires des comptes, adresse, rapports d'audit des dernières années, lettres de recommandation, etc.). La liste complète de la documentation requise est sur la plateforme, ces informations pourront être fournies au fur et à mesure du progrès réalisé lors de l'inscription. Toutes les informations demandées doivent être complétées à 100%, afin que le dossier soit examiné par le siège et validé dans les deux (02) jours après complément à 100% de toutes les informations demandées;

• les partenaires doivent fournir également et c'est le plus important document après l'inscription au portal, **l'annexe D (Note succincte) pour marquer leur candidature aux différents avis publiés.** Il est à noter que la Note succincte ne constitue pas une description complète et bien définie d'un Projet. Le Projet détaillé et le budget correspondant seront entièrement élaborés après la sélection du partenaire. La Note succincte consiste à aider l'UNHCR à mieux comprendre et sélectionner le Partenaire le plus adapté pour un Projet spécifique.
Les partenaires souhaitant avoir plus de clarification et/ou appui sont priés de s'approcher de la section Programme de l'UNHCR pour être assistés
Dates importantes à retenir:

* 20 Mai 2019: Publication des avis (presse locale et site www.unpartnerportal.org)
* 27 Mai 2019: Dernier délai de réception des soumissionnaires pour les explications
* 28 Mai 2019: Dernier délai de réception des soumissions sur la plateforme
* 31 Mai 2019: Communication des résultats aux soumissionnaires.

SECTION PROGRAMME

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION
=-=-=-=-=-=-=-=-
PROJET D'APPUI A L'AMELIORATION DU SYSTEME EDUCATIF (PRAASED)
=-=-=-=-=-=-=-=-

LA BANQUE MONDIALE

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET N° 03/2019/MEPSA/UCP-PRAASED

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGÉ D'ANALYSER LE DISPOSITIF NATIONAL D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE DU SYSTEME EDUCATIF ET DES EVALUATIONS SOMMATIVES DU SYSTEME EDUCATIF CONGOLAIS

finance le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Educatif (PRAASED) pour un montant total de 70 millions de dollars US. Une partie de ces fonds sera utilisée pour financer les prestations d'un consultant international chargé d'analyser le dispositif national d'évaluation de la performance du système éducatif et des évaluations sommatives du système éducatif Congolais.

2. Sur la base d'une analyse de l'existant, l'étude vise à identifier les forces et faiblesses dans le dispositif national actuel d'évaluation de la performance du système éducatif et celui des évaluations sommatives afin de mettre en place un système d'évaluations plus pertinent et performant.

3. La mission du Consultant consistera entre autres à:
- analyser le dispositif national existant d'évaluation de la performance du système éducatif (analyse institutionnelle et fonctionnelle)
- analyser les capacités institutionnelles et fonctionnelles de la Direction des examens et concours;
- faire une analyse approfondie de la qualité des évaluations sommatives (CEPE, BEPC et BAC) dont leur conception, organisation et déroulement;
- analyser l'organisation, le déroulement et la pertinence des concours d'entrée à l'Université pour les établissements à Concours (ENI, ENS,), en lien avec les évaluations sommatives antérieures (BAC);
- analyser l'usage fait des résultats des examens et concours (CEPE, BEPC et BAC) par rapport au processus d'apprentissage et d'acquis de connaissances et compétences des élèves;

- analyser l'impact de l'actuelle organisation centralisée du BEPC et du BAC (élaboration des épreuves, organisation, déroulement, corrections, publication des résultats…).

4. Profil du Consultant: le consultant devra:
- être titulaire d'un bac +5 au minimum en sciences de l'éducation, en sciences sociales ou domaines équivalents;
- posséder une expérience d'au moins dix (10) ans dans l'analyse des dispositifs nationaux des évaluations nationales des apprentissages;
- posséder une expérience d'au moins cinq (5) ans dans l'analyse organisationnelle et fonctionnelle des structures et/ou dispositifs nationaux des évaluations scolaires;
- avoir une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dans l'analyse des évaluations sommatives (concours, examens de fin de cycle),
- posséder au moins une expérience de mission similaire (produire des certificats de bonne exécution des missions réalisées dans l'analyse des évaluations au moins trois pays);
- avoir une bonne connaissance des systèmes éducatifs particulièrement d'Afrique francophone subsaharienne et celle du Congo serait un atout.

5- La méthode de sélection sera basée sur les directives sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale (Consultants individuels), version révisée 2014.

5. Dossier de candidature
Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de:
- Une lettre de motivation
- Un Curriculum vitae détaillée
- Les copies des diplômes et tout autre document justifiant la formation
- Les certificats de travail et tout autre document justifiant de l'expérience dans le domaine de la mission.

6. Informations et Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt (AMI).
Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des termes de référence, à l'adresse ci-dessous, et aux heures suivantes: de 8 h à 16 h 00 (du lundi au vendredi).
Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés en version physique ou transmis en version électronique, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 5 juin 2019 à 14 heures, heure locale avec la mention «Avis de recrutement d'un consultant international chargé d'analyser le dispositif national d'évaluation de la performance du système éducatif et des évaluations sommatives du système éducatif Congolais.»:
L'adresse à laquelle, il est fait référence est:

UNITE DE COORDINATION DU PRAASED
Bureau de la Passation des Marchés
sis au No 133 de l'Avenue Maréchal LYAUTEY,
en face du CHU, à côté de l'UNESCO,
E-mail: praaseducp@gmail.com ,
Téléphone: 06 621 38 33, Brazzaville,
République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 21/05/2019

Le Coordonnateur du PRAASED

Calixte KOLYARDO

VIVEZ LA PASSION DE LA CAN AVEC LES TÉLÉVISEURS

VESTEL

MADE IN EUROPE MADE IN

Support mural offert !

32" HD — **115 000 Fcfa HT**

49" FULL HD/SMART +NETFLIX — **299 000 Fcfa HT**

En exclusivité chez

BUROTOP IRIS

BZV Tél : 06 669 60 60
PNR Tél : 05 605 60 56

www.burotopiris.com